

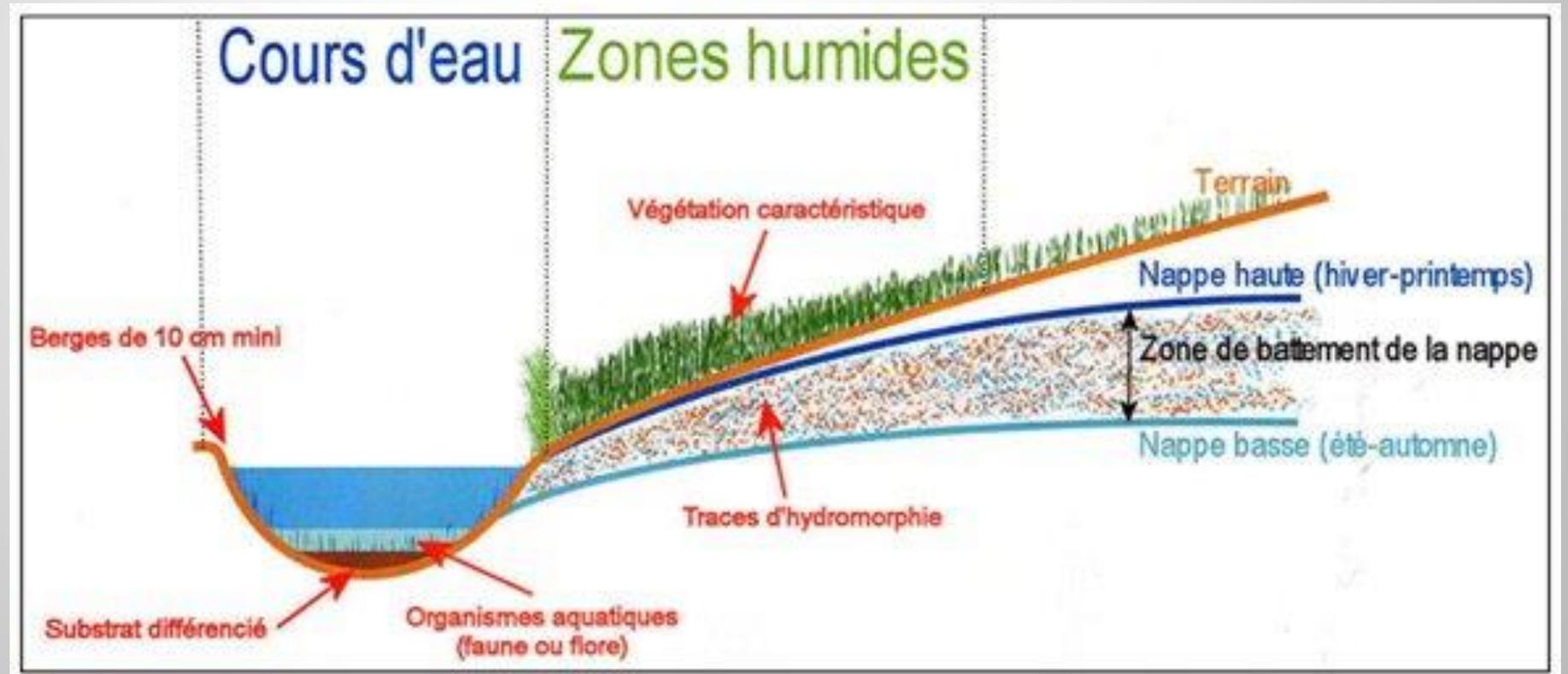
# Zones humides

SERVICES RENDUS, APPEL À PROJET



PLAN PLURIANNUEL DE GESTION (PPG)					
AXES	ACTION	MODALITES D'INTERVENTION	FONCT.		INVEST. COÛT € HT
			NBRE DE JOURS	COÛT € TTC	
GESTION ESPACES TAMPONS	Méandre de Mane	Suivi/Etude	5		
	Méandre STEP Sentein	Suivi/Etude	10		5 850 €
GESTION DE LA VEGETATION DES BERGES ET DU LIT DES COURS D'EAU	Dégats intempéries 2019	Travaux			15 840 €
	Réserve forfaitaire	Travaux			23 000 €
	Restauration	Travaux			58 000 €
	Entretien programmé	Travaux			138 740 €
	Gestion des bancs	Travaux			17 550 €
	Suivi des travaux	Suivi / Analyse	145		0 €
	Reconstitution ripisylve	Concertation / Travaux	30		10 000 €
GESTION DES ESPECES INVASIVES	Traitement sélectif espèces indésirables	Concertation / Travaux	30		5 700 €
RETABLIR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	Suivi seuil dégradé	Suivi / Etude	10		
	Mesures compensatoires	Suivi / Etude	30		
	Effacement petit seuil	Concertation / Travaux	6		
PREVENTION DES INONDATIONS	Papi d'intention du Salat	Etude	20		
VALORISATION DES COURS D'EAU	Candidature labellisation "Rivières sauvages"	Suivi / Etude	10	800 €	
	Aménagement de sentier	Etude	0		
PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU DES MILIEUX	Suppression dépôts polluants	Travaux	10		5 000 €
	Aménag. de points d'abreu.	Concertation	20		
	Diversification des écoulements	Etude/Travaux	10		
	Zone humide	Concertation	30		
ORGANISER LA GESTION INTEGREE	Natura 2000	Etude/Travaux	14		
	Surveiller les milieux aquatiques	Suivi/Planification	120		
	SIG	Suivi/Planification	20		
	Etude Lez	Concertation/ Etude	30	35 591 €	
	SAGE	Concertation	10		
COMMUNICATION / SENSIBILISATION	Elaboration de supports	Elaboration/Edition		1 800 €	
	Réunion	Concertation	80		
	Actions de sensibilisation	Concertation			
			640	38 191 €	279 680 €

# Des écosystèmes participant au fonctionnement des rivières



► Définition (dictionnaire de l'environnement) :

région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

► Définition juridique (loi sur l'eau 3/01/1992) :

« les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; [...] ».

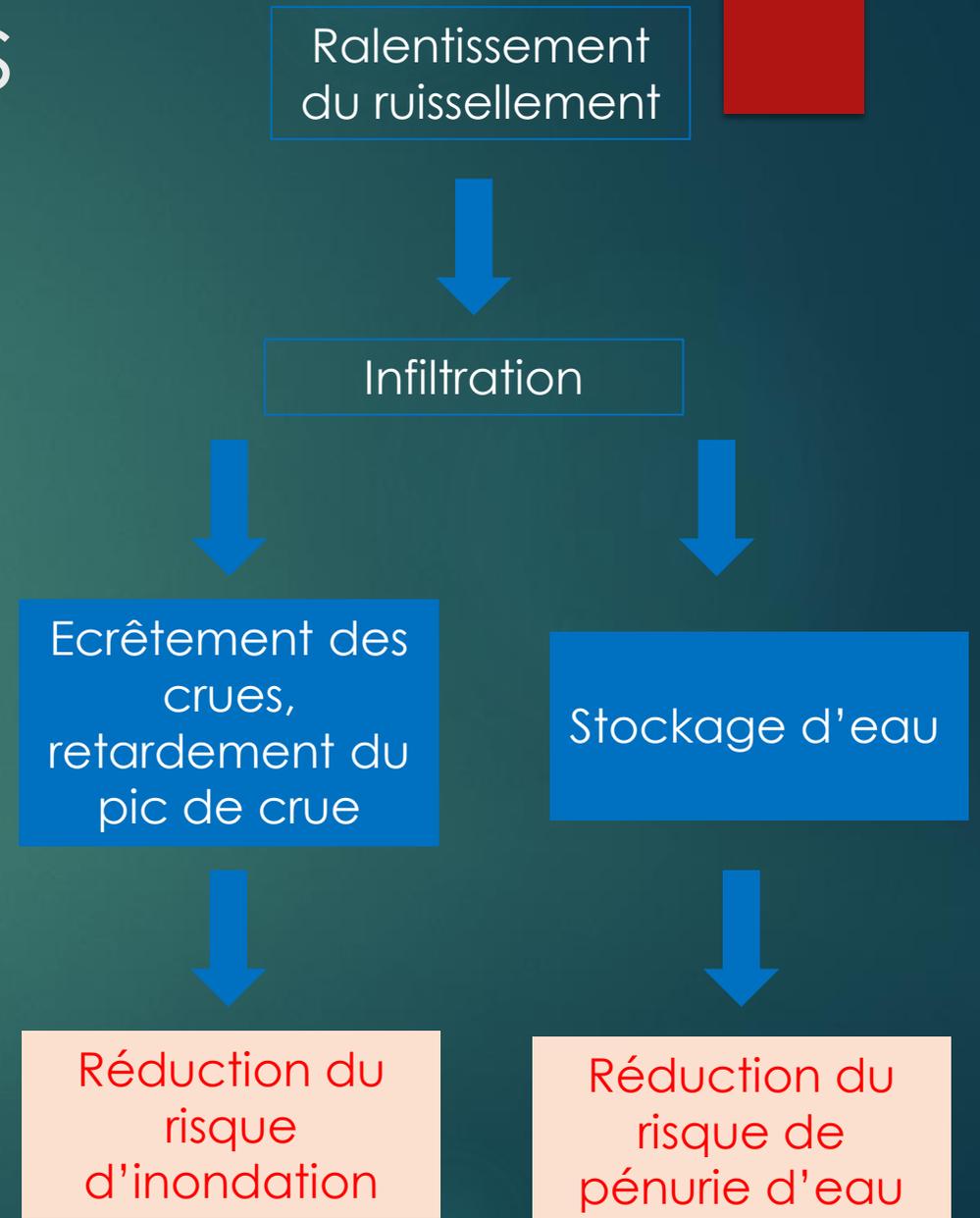
► Types :

- zones humides d'altitude (généralement en cuvette, avec un plan d'eau)
- zones humides de versant (en pente)
- zones humides alluviales, riveraines de cours d'eau (linéaires)

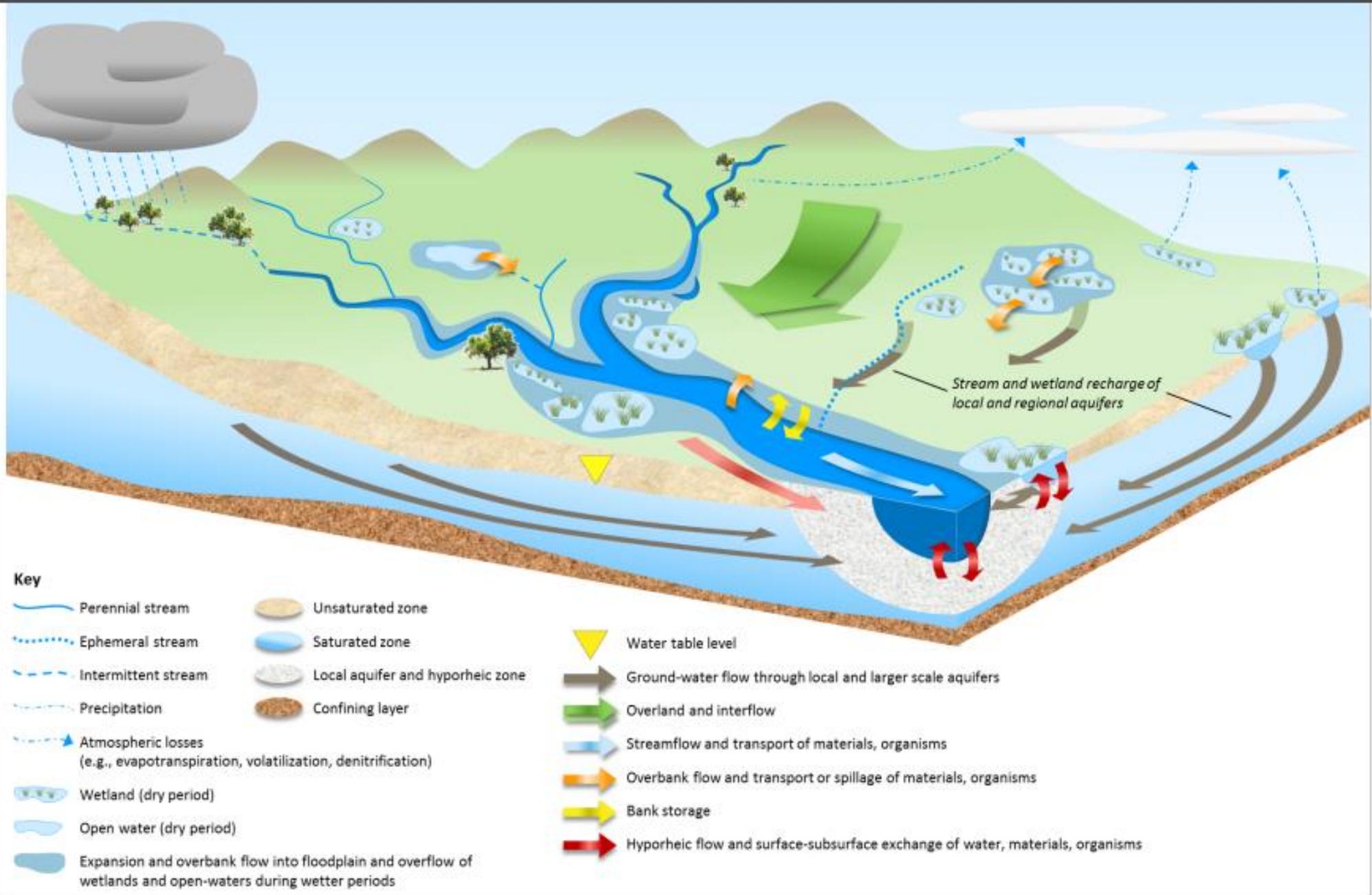
► Des fonctionnalités hydrologiques, biogéochimiques et biologiques pouvant rendre des « services écosystémiques » aux sociétés

# Fonctions hydrologiques

- Amélioration quantitative de la ressource en eau
- Réduction du risque d'inondation



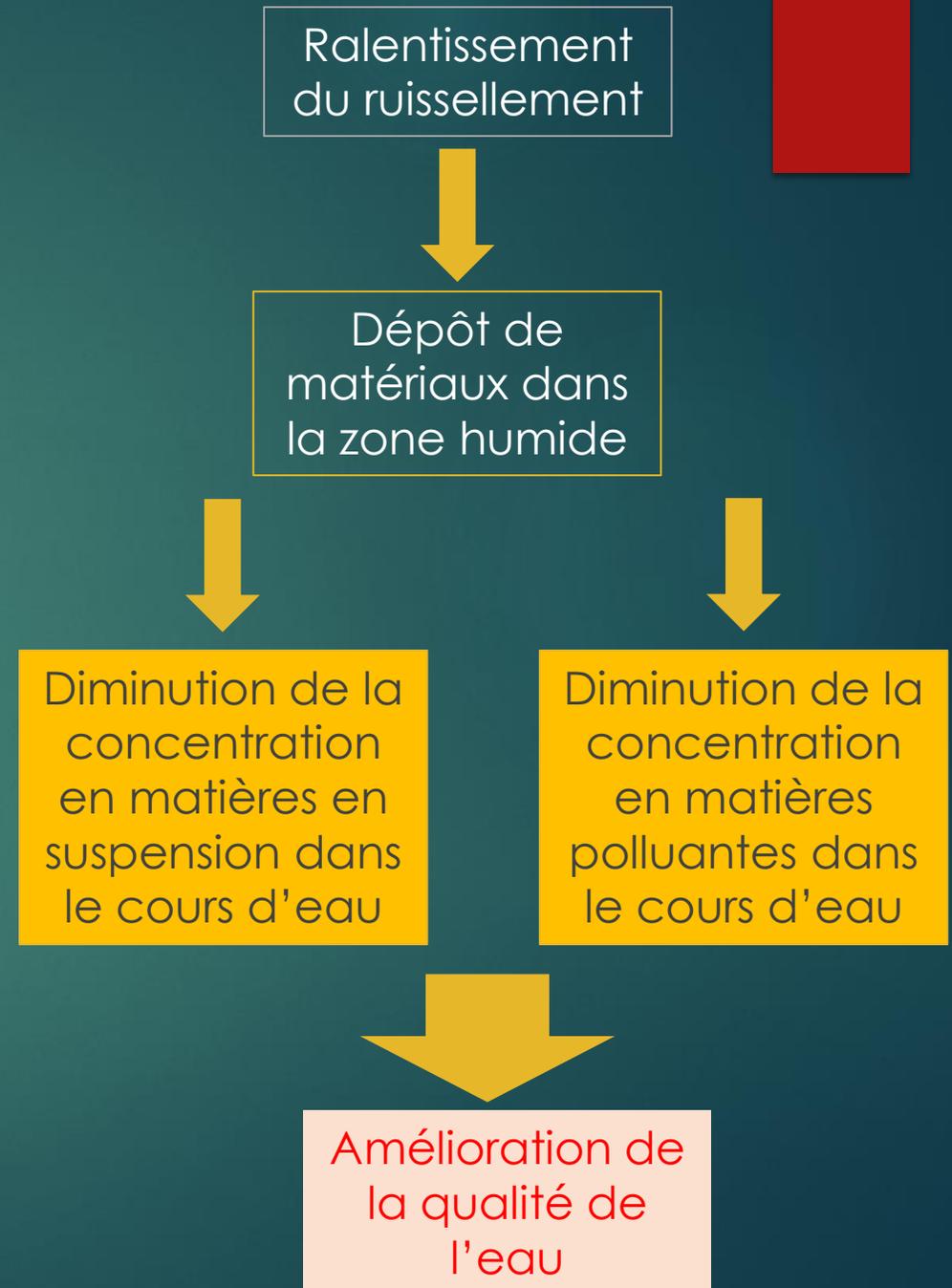
**Figure 1-1A. Hydrologic flowpaths.** Arrows are representative of surface-water and ground-water flows occurring throughout the watershed. Subsurface flows are shown within the cross section, and by faded arrows outside the cross section.



# Fonctions biogéochimiques

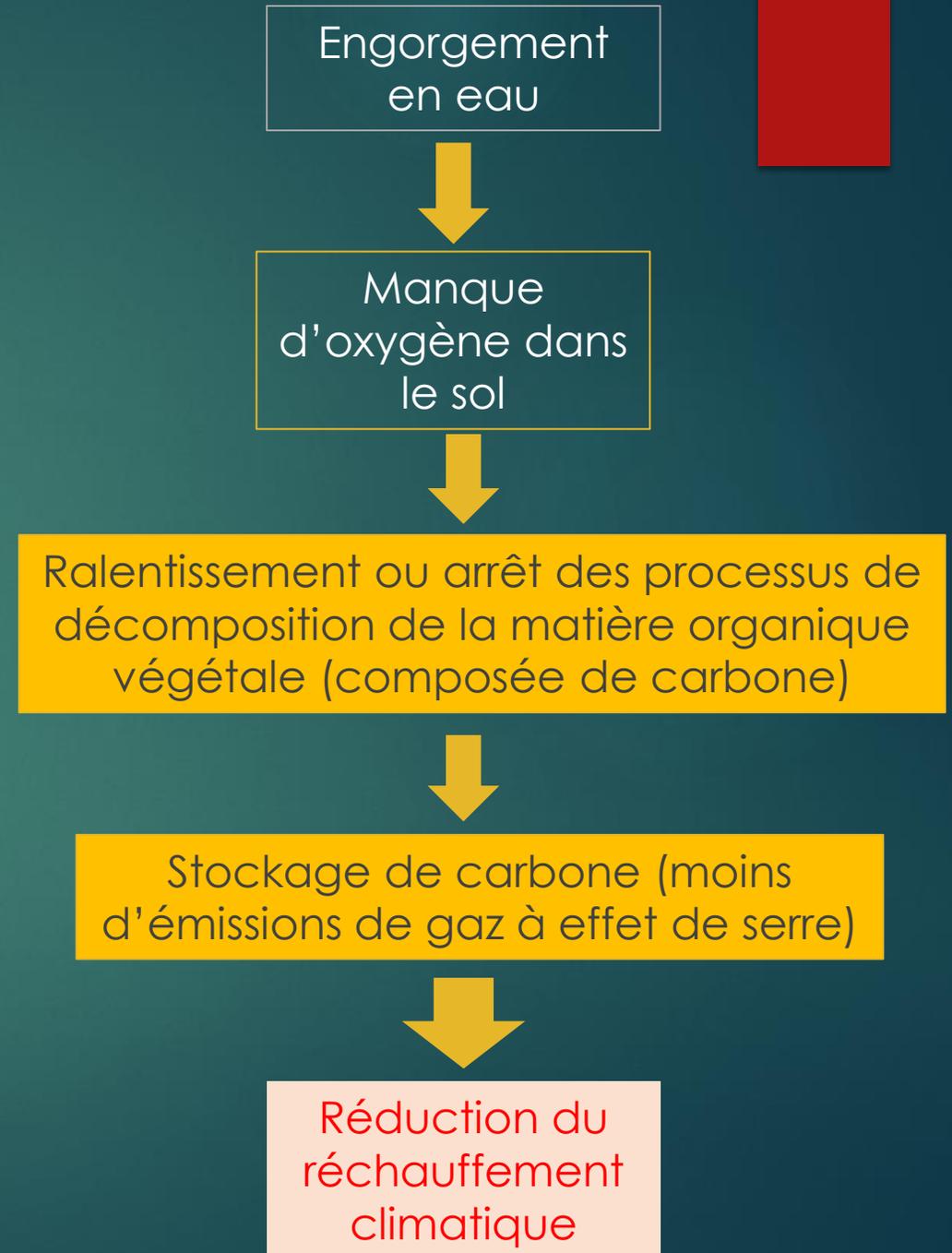
- Amélioration de la qualité de l'eau

(rôle important des bactéries également)



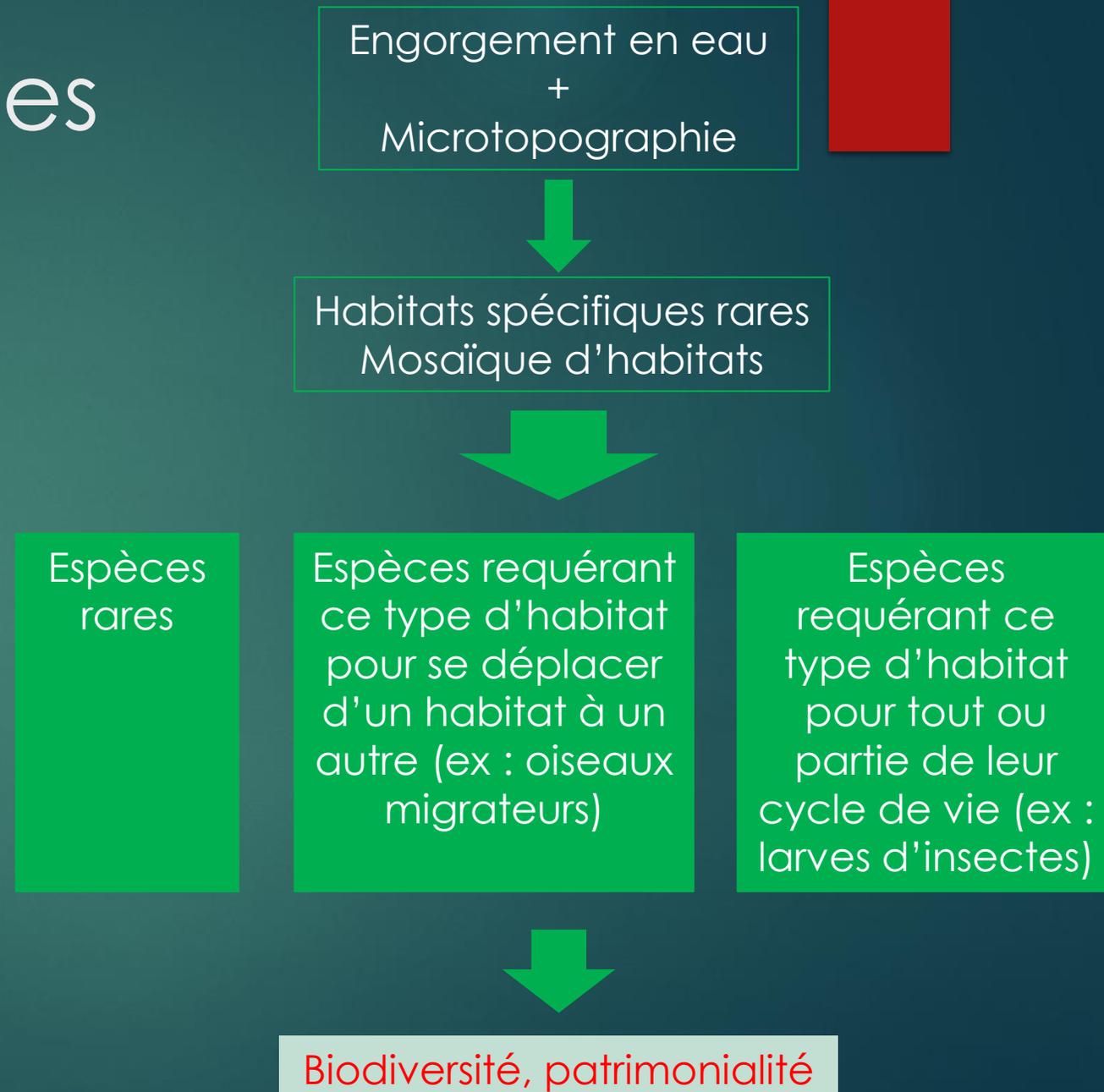
# Fonctions biogéochimiques

- Réduction du réchauffement climatique

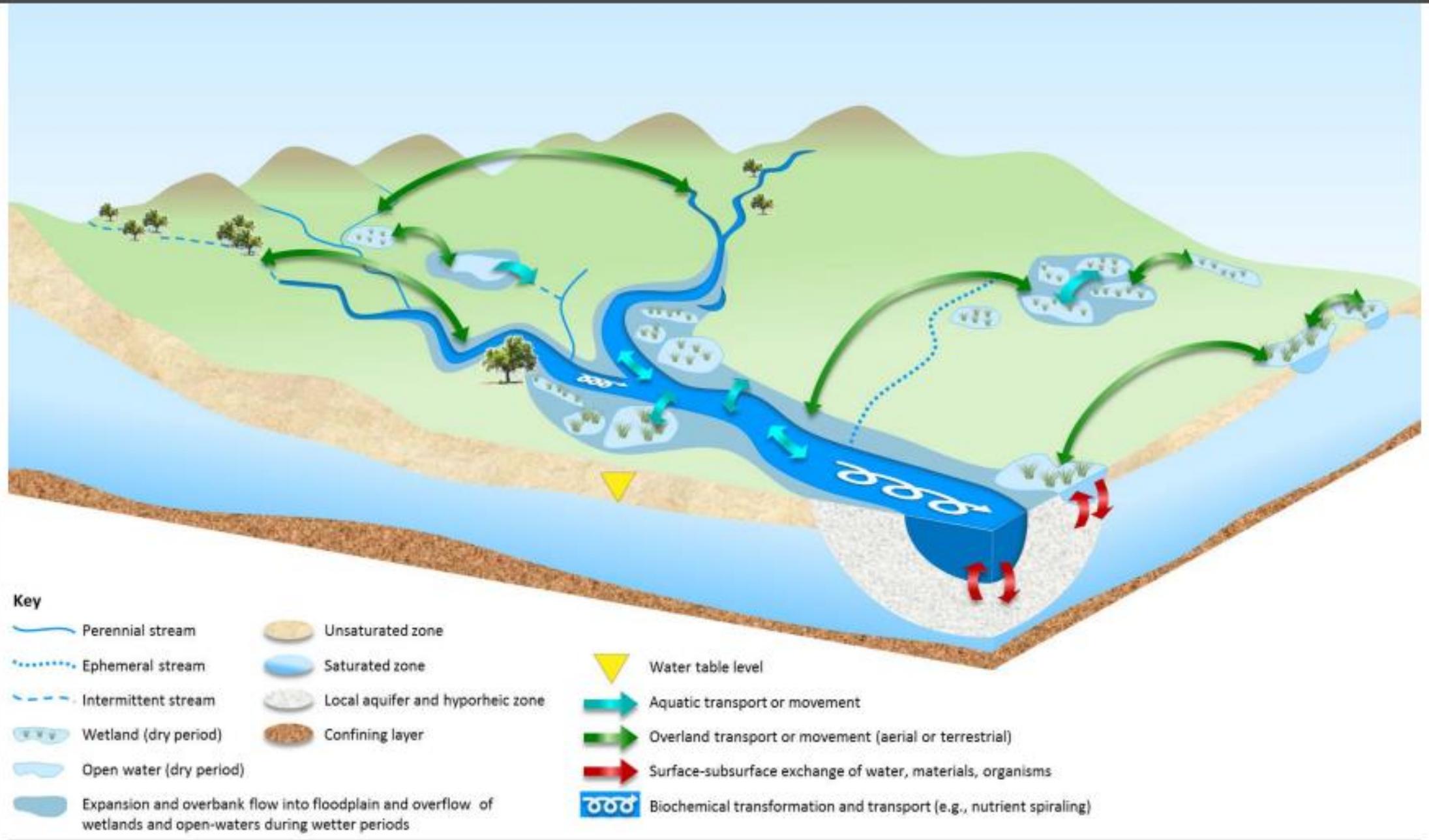


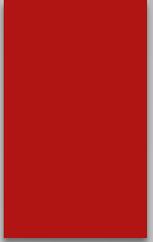
# Fonctions biologiques

- Biodiversité, rareté des habitats et des espèces
- Corridor biologique pour la faune (oiseaux, amphibiens, insectes...)



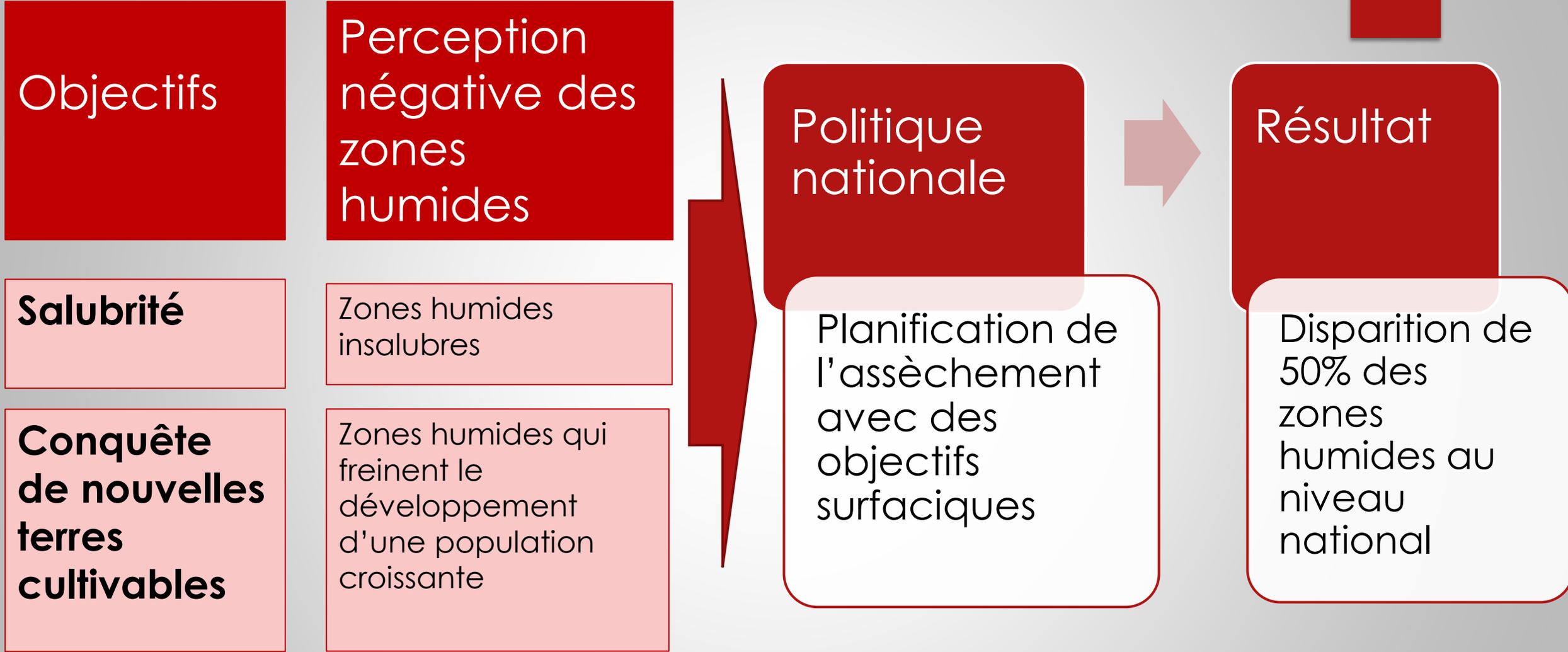
**Figure 1-1B. Biological flowpaths.** Arrows are representative of biological pathways occurring throughout the watershed. This figure also includes representative biogeochemical pathways occurring in streams and floodplains.

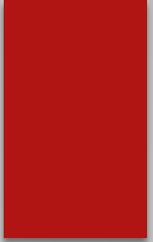




L'impact majeur de la  
perception de ces  
milieux au siècle  
dernier

Depuis le XIXème siècle, et surtout pendant la Reconstruction après 1945 :





# Des milieux désormais protégés au niveau national

LES ANNÉES 1990, UN “REVIREMENT BRUTAL ET RADICAL DE LA POLITIQUE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE” (B. SAJALOLI, 1996)

# Protection juridique : Article L 211-1 du Code de l'Environnement

La « Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau »  
vise notamment à assurer :

- « la prévention des inondations »
- « la préservation des écosystèmes aquatiques »,
- la préservation « des sites et des zones humides ».

# Protection juridique

## ▶ **Loi sur l'eau : réglementation des travaux**

Rubrique 33.10 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides

-> Soumis à déclaration si entre 0,1 et 1 ha

-> Soumis à autorisation si supérieure à 1 ha

## ▶ **Intégration des zones humides dans les outils de planification territoriale :**

SAGE : - Il peut prescrire des objectifs de préservation et restauration des zones humides sur tout ou partie de son territoire, avec l'obligation que les documents d'urbanisme soient compatibles avec ces derniers

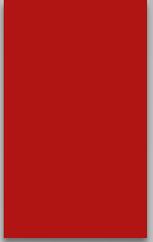
- Des ZHIEP & ZSGE (servitudes)\* peuvent être délimitées par le Préfet

SCOT : Il détermine les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger. Il peut en définir la localisation ou la délimitation. Il précise également les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

PLU : Inconstructibilité des zones humides intégrées

## ▶ **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) spécifiques aux zones humides : compensation financière de mesures de gestion sur 5 ans**

\* Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier & Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau



Au niveau local :  
les zones humides du  
secteur de gestion du  
SYCOSERP

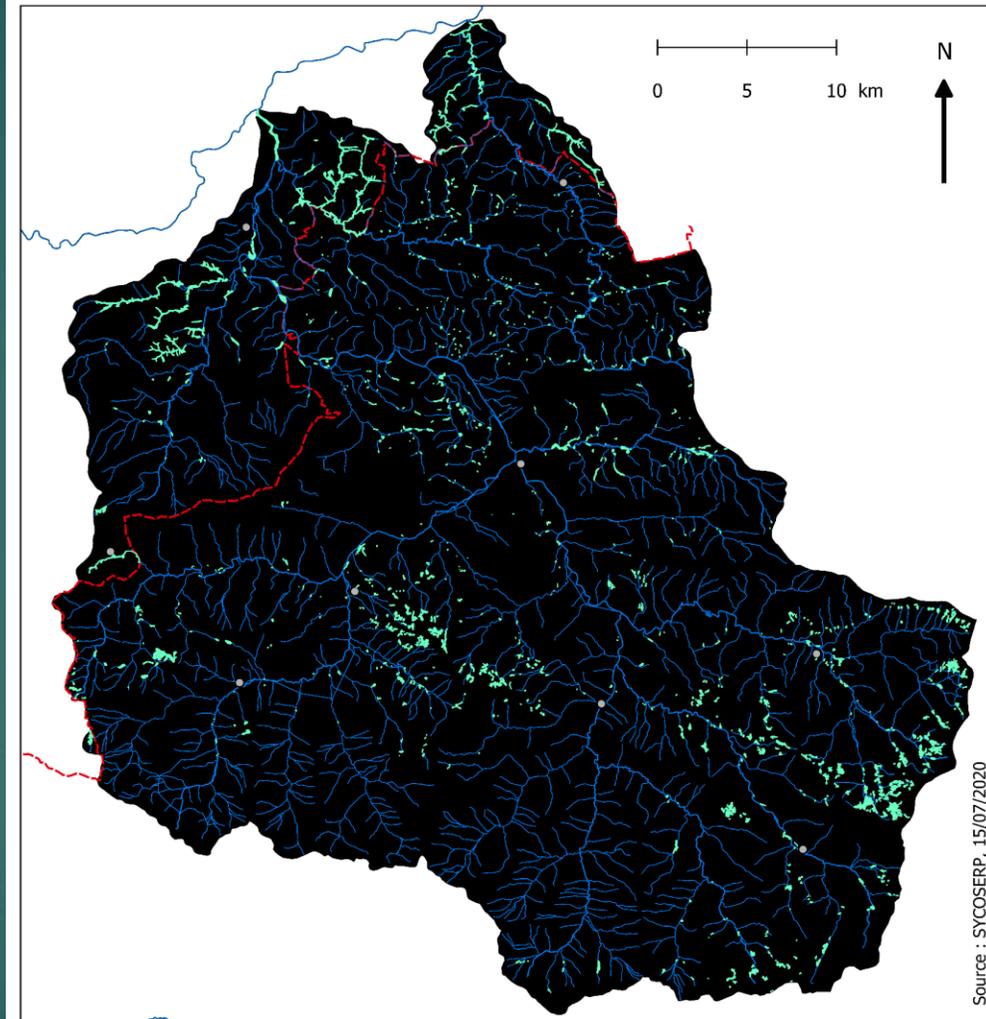
UN HAUT NIVEAU DE PRÉSERVATION, QUELQUES DÉGRADATIONS

# Plus de 1000 zones humides recensées

- ▶ Un inventaire haut-garonnais (NEO)
- ▶ Un inventaire ariégeois (ANA)

Quelques lacunes à combler  
(Haut-Salat)

Zones humides inventoriées par les C.A.T.-Z.H. 09 et 31



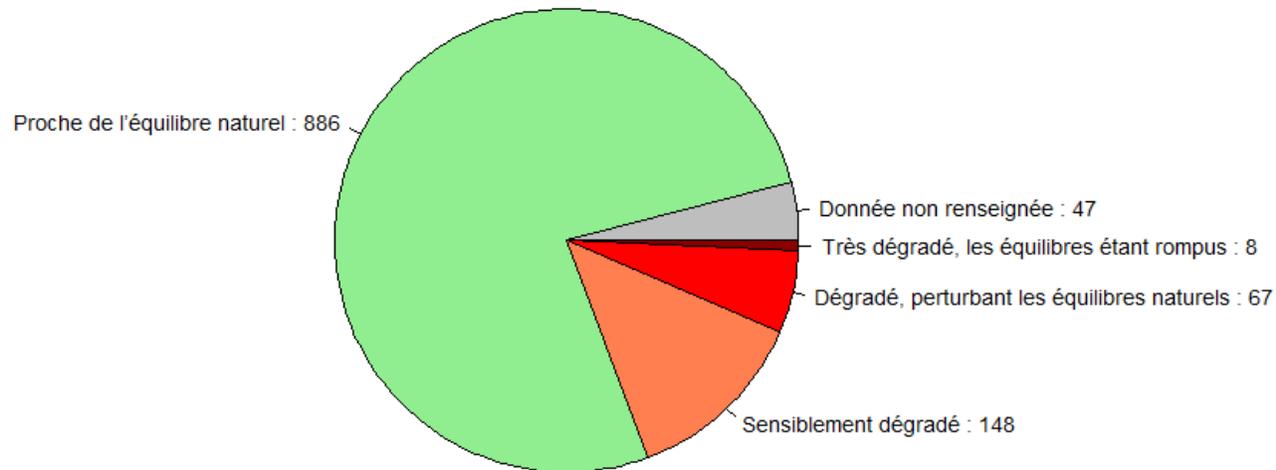
Source : SYCOSERP, 15/07/2020

Zone humide

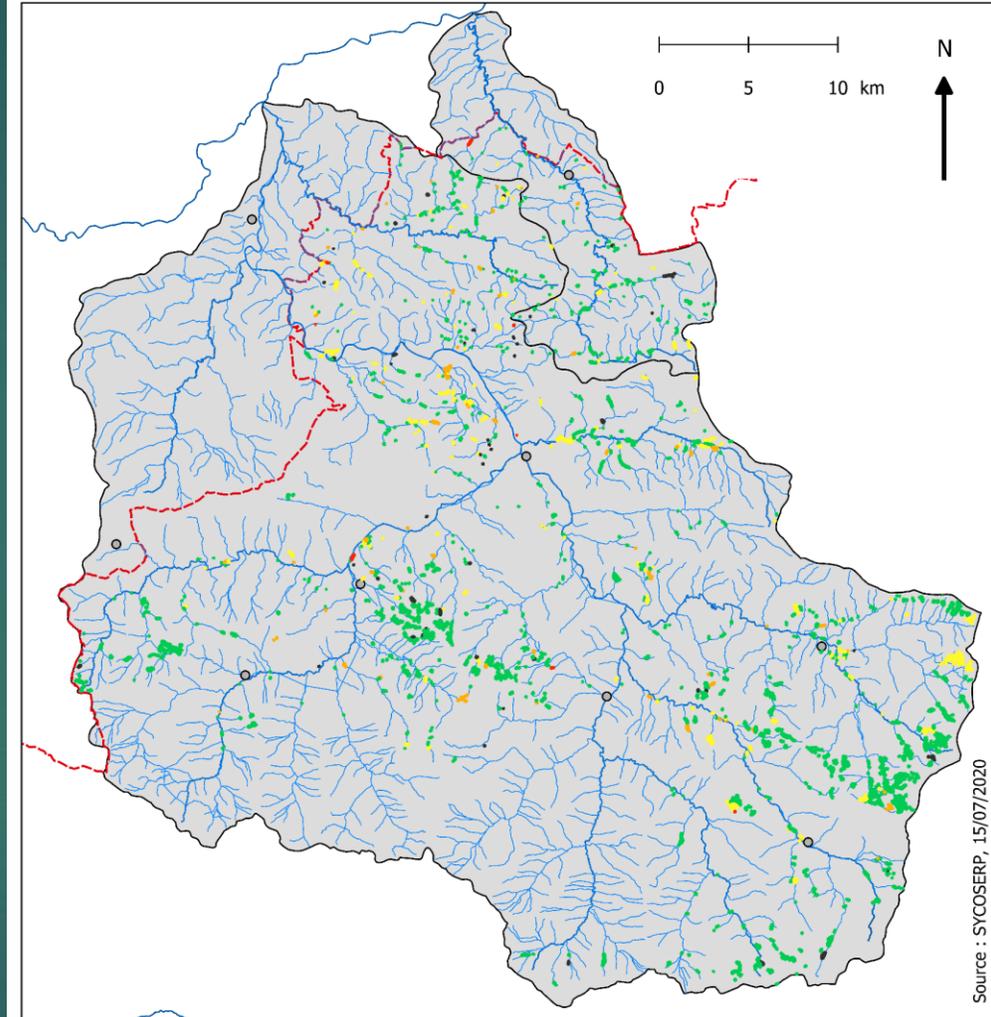
- Villes
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau affluents
- - - Limite départementale 31/09
- Territoire du SYCOSERP

# Un fonctionnement hydrologique globalement bon côté ariégeois

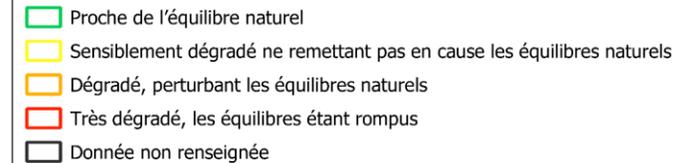
Diagnostic hydrologique des zones humides



Diagnostic hydrologique des zones humides par l'A.N.A. 09

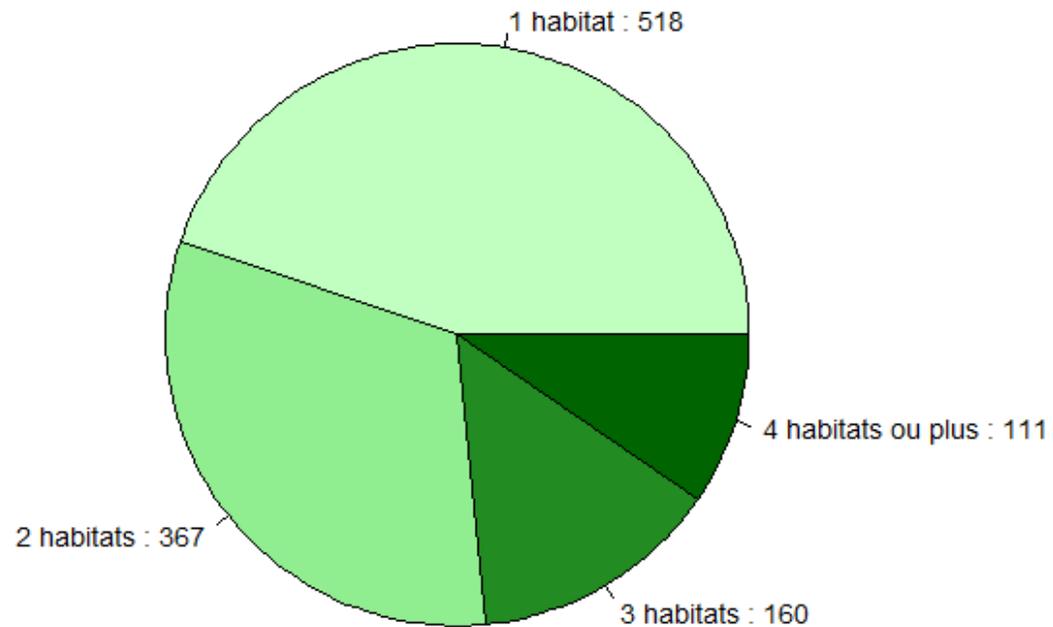


Diagnostic hydrologique

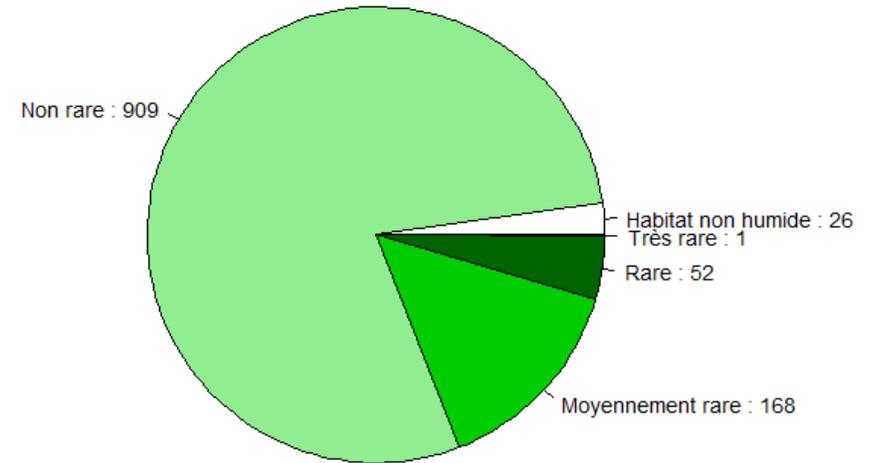


# Un bon niveau de fonctionnalité biologique

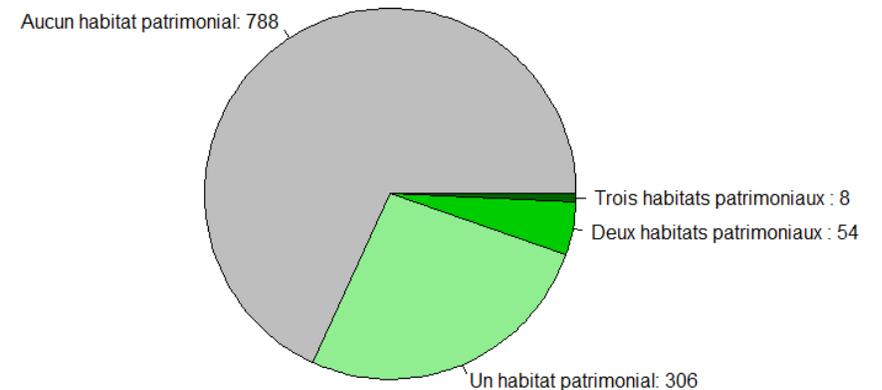
## Diversité de l'habitat au sein des zones humides



## Nombre de zones humides en fonction de la rareté de l'habitat



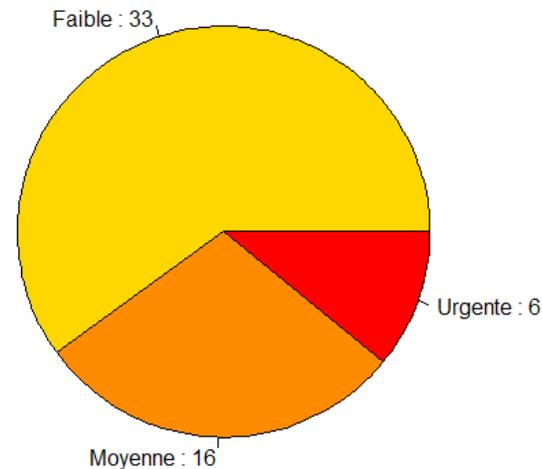
## Nombre de zones humides en fonction du nombre d'habitats patrimoniaux



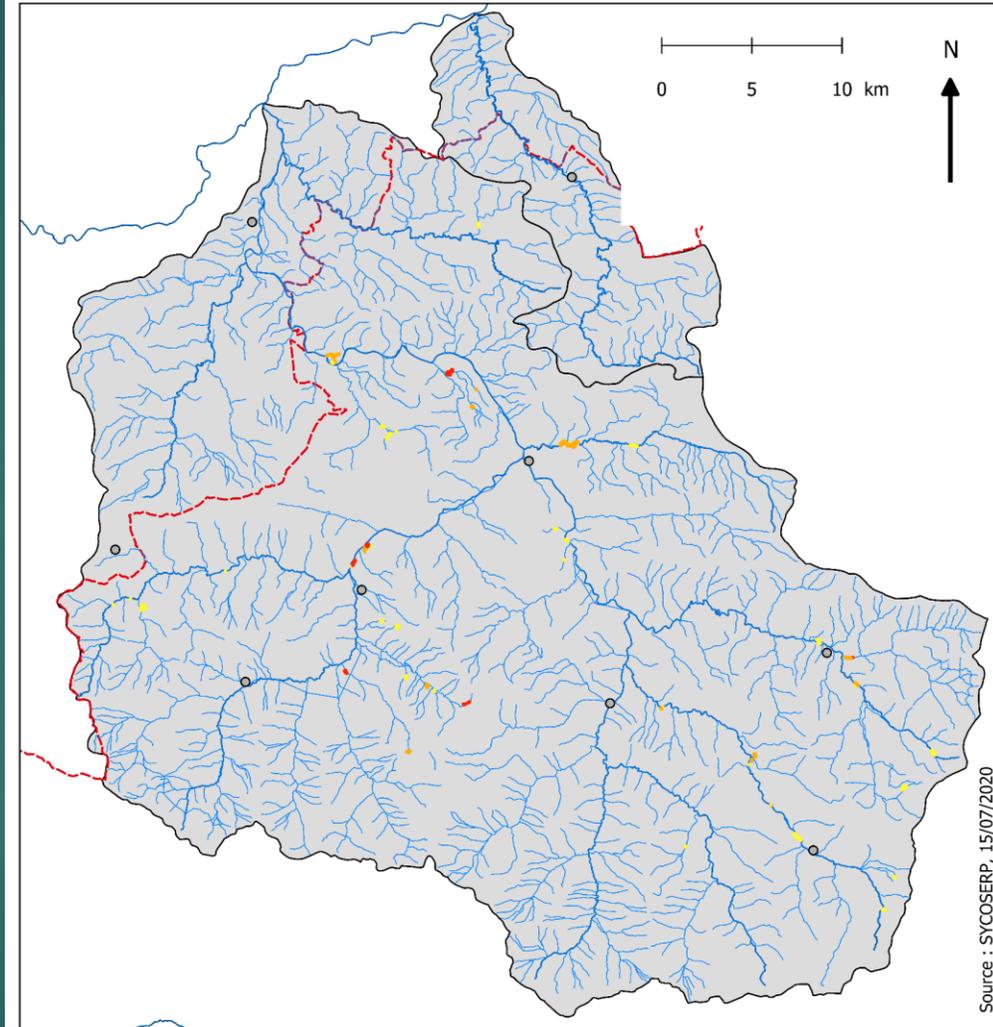
# Une priorité pour les zones humides proches des cours d'eau

- Côté ariègeois : 55 zones humides prioritaires

Niveau de priorisation des zones humides par la méthode de l'ANA



Priorisation des zones humides par l'A.N.A. 09



Source : SYCOSERP, 15/07/2020

Niveau de priorisation par zone humide

- Faible
- Moyenne
- Urgente

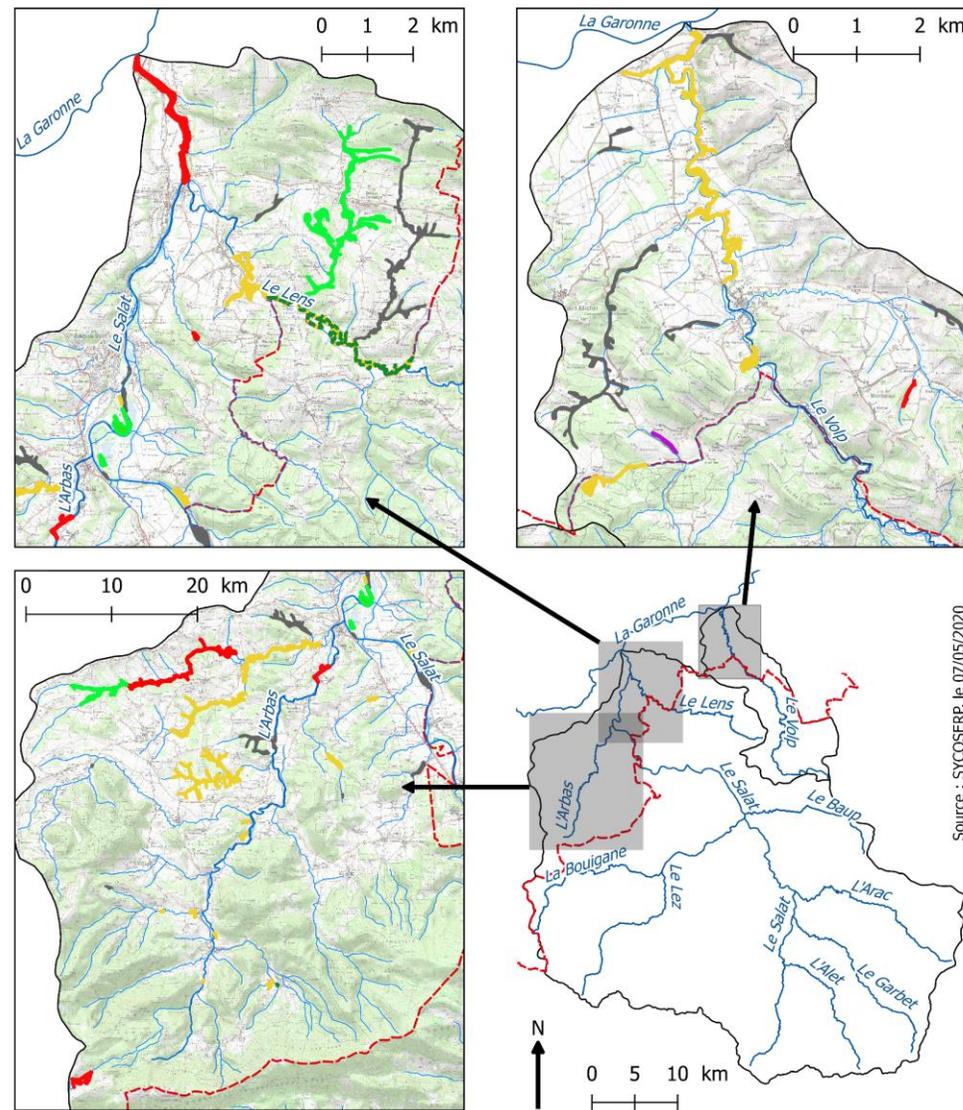
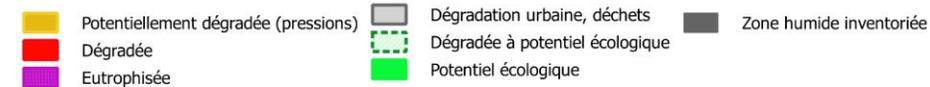
- Villes
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau affluents
- - - Limite départementale 31/09
- Territoire du SYCOSERP

# Une priorité pour les zones humides proches des cours d'eau

- Côté haut-garonnais : des linéaires impactés

Etat des zones humides haut-garonnaises, par NEO 31

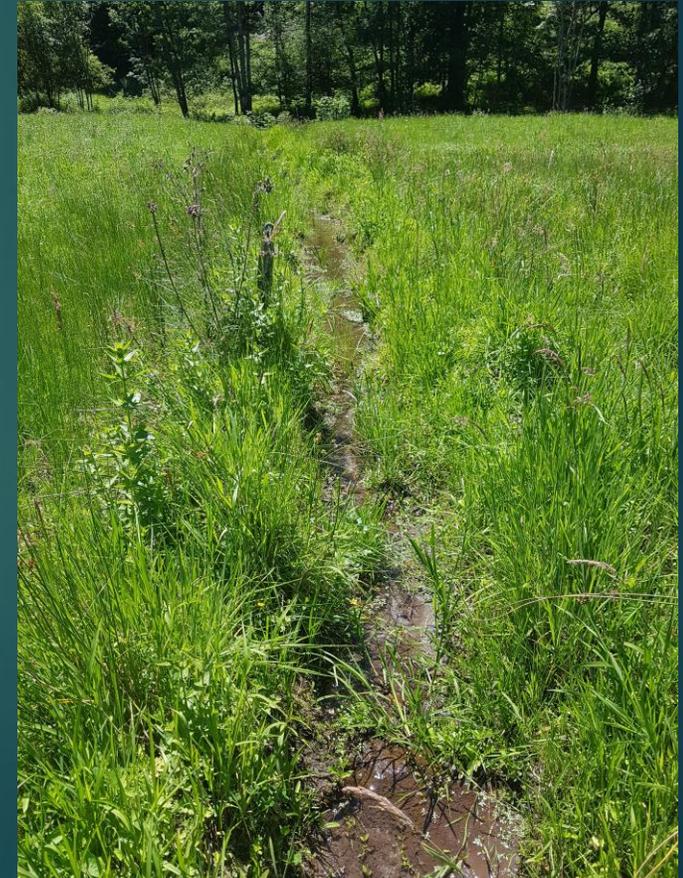
Dégradation et potentiel écologique



# Thématique générale : l'agriculture

- ▶ Surpiétinement
- ▶ Abreuvement en cours d'eau
- ▶ Drains/rigoles/fossés
- ▶ Utilisation de produits phytosanitaires sous les clôtures

=> Hormis en cas de systèmes de drainage, les impacts de l'agriculture ne nécessitent pas de travaux de restauration, mais plutôt des aménagements et modifications de gestion qui peuvent donner lieu à des MAEC.





Des altérations plus importantes sur  
certaines zones humides

ZONES HUMIDES À RESTAURER

# Diverses altérations

- ▶ **Altérations hydrologiques :**

Drainages, remblais, enrochements, dépôts, pistes, routes, plantations, absence d'entretien (fermeture du milieu)...

- ▶ **Altérations biogéochimiques :**

Drainages, remblais, produits phytosanitaires, surpiétinement, plantations, ...

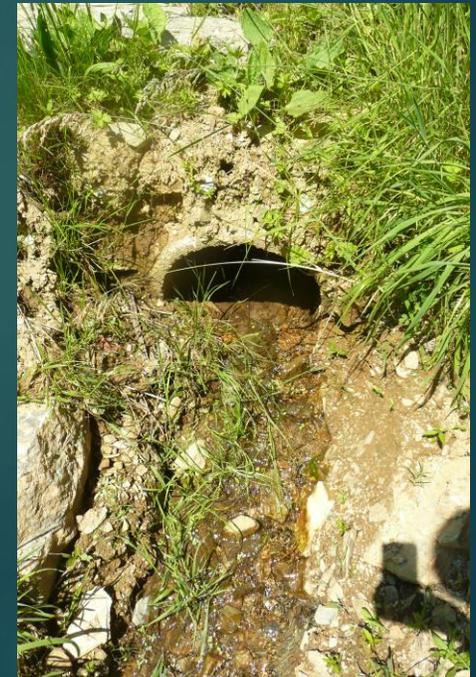
- ▶ **Altérations biologiques :**

Plantations, absence d'entretien (fermeture du milieu), produits phytosanitaires, fauche précoce, surpiétinement, ...

# Altérations des fonctions hydrologiques relevées sur le terrain

- ▶ **Rigoles avec buses (assèchement de prairies humides)**

*L'Arac à Massat et Le Port*



# Altérations des fonctions hydrologiques relevées sur le terrain

## ► Drains et buses (assèchement de prairies humides)

*Déchetterie d'Audressein au bord du Lez*



# Altérations des fonctions hydrologiques relevées sur le terrain

- ▶ **Fossés (assèchement de prairies humides)**

*Le Rieumajou à Montespan*



# Altérations des fonctions hydrologiques relevées sur le terrain

## ► Pistes & buses (déconnexion)

*L'Etruc à Bordes-Uchentein*



*Le Salat à Prat*



# Altérations des fonctions hydrologiques relevées sur le terrain

## ► Bras morts comblés (déconnexion)

*Méandre du Salat à Mane (Les Espiades)*

=> problématique érosion/inondation dans un secteur d'extraction d'alluvions avec forte mobilité



# Altérations des fonctions hydrologiques relevées sur le terrain

## ► Bras morts comblés (déconnexion)

*Le Garbet à Aulus-les-Bains* : enrochement sur 110 m bloquant l'entrée du chenal secondaire  
=> problématique érosion/inondation dans un secteur remanié avec transport solide et forte mobilité



# Altérations des fonctions hydrologiques relevées sur le terrain

- ▶ Mares asséchées ou en cours de comblement (déconnexion)

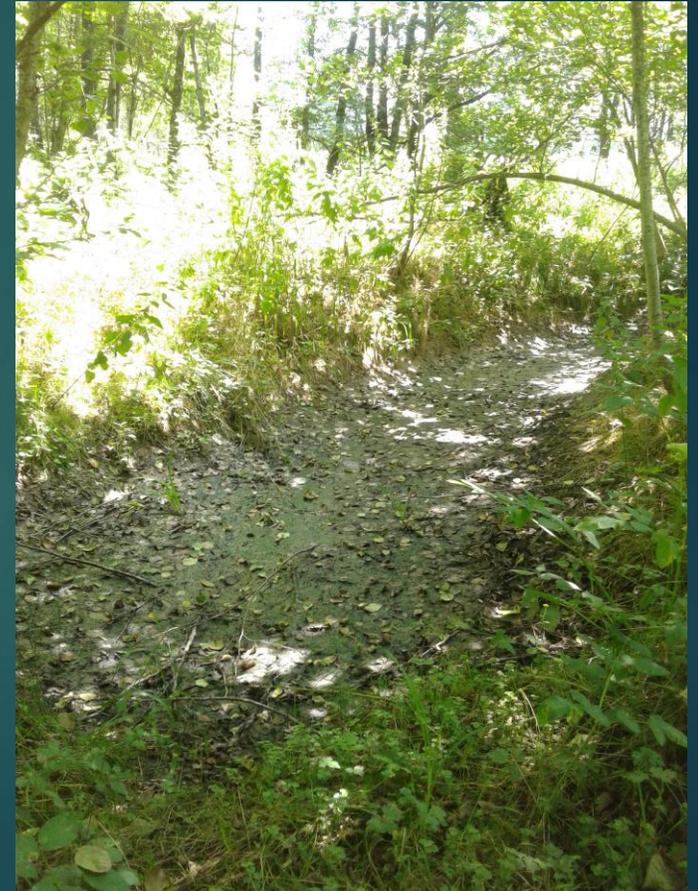
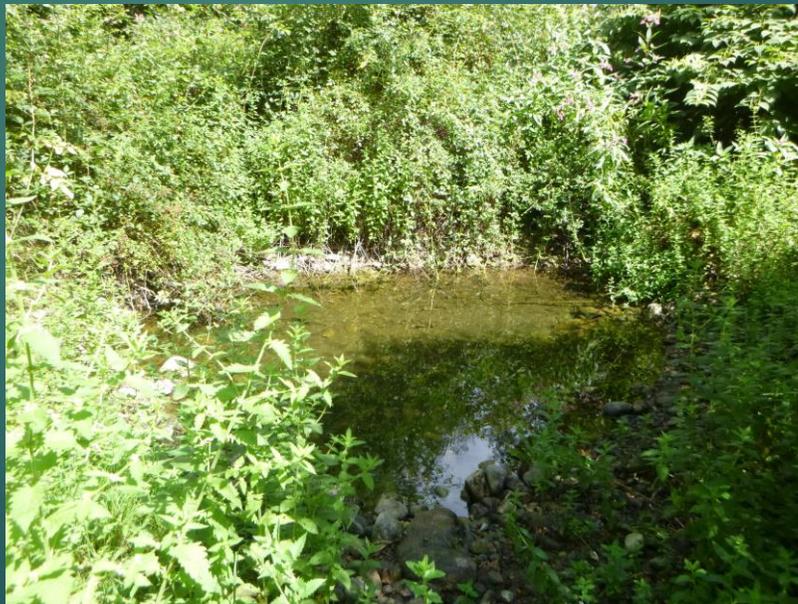
*Le lac de Touille*



# Altérations des fonctions hydrologiques relevées sur le terrain

- Mares asséchées ou en cours de comblement (déconnexion)

*Le Garbet à Aulus-les-Bains*



# Altérations des fonctions biogéochimiques relevées sur le terrain

## ► Remblais (+ altération hydrologique)

*Déchetterie d'Audressein au bord du Lez*



# Altérations des fonctions biogéochimiques relevées sur le terrain

## ► Remblais (+ altération hydrologique)

*Le Garbet à Aulus-les-Bains*



# Altérations des fonctions biogéochimiques relevées sur le terrain

## ► Produits phytosanitaires (+ altération hydrologique)

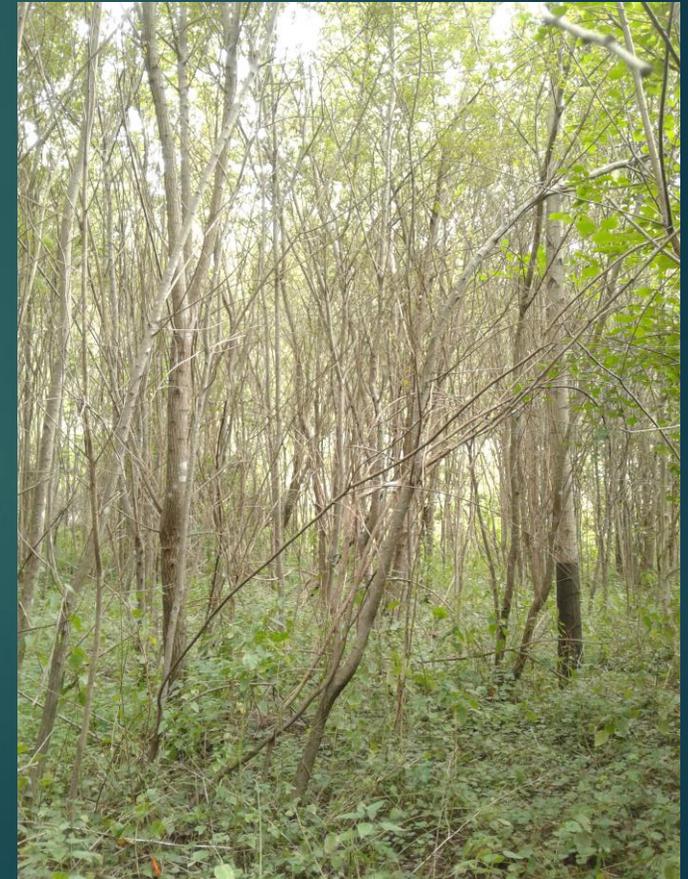
*Ruisseau du Rieumajou à Montespán*



# Altérations des fonctions biologiques relevées sur le terrain

- ▶ **Plantations (+ altération hydrologique)**

*Peupleraie de Seignan au bord du Baup*



# Les altérations des fonctions biologiques relevées sur le terrain

- ▶ Absence d'entretien,  
fermeture du milieu



*Le marais du Rieumajou*



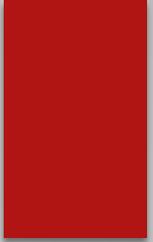
*Les Espiades à Mane*



*Le lac de Touille*



*Le méandre d'Aulus-les-Bains*



# Appel à projet « Restauration de zones humides » de l'Entente pour l'Eau

UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ZONES DÉGRADÉES

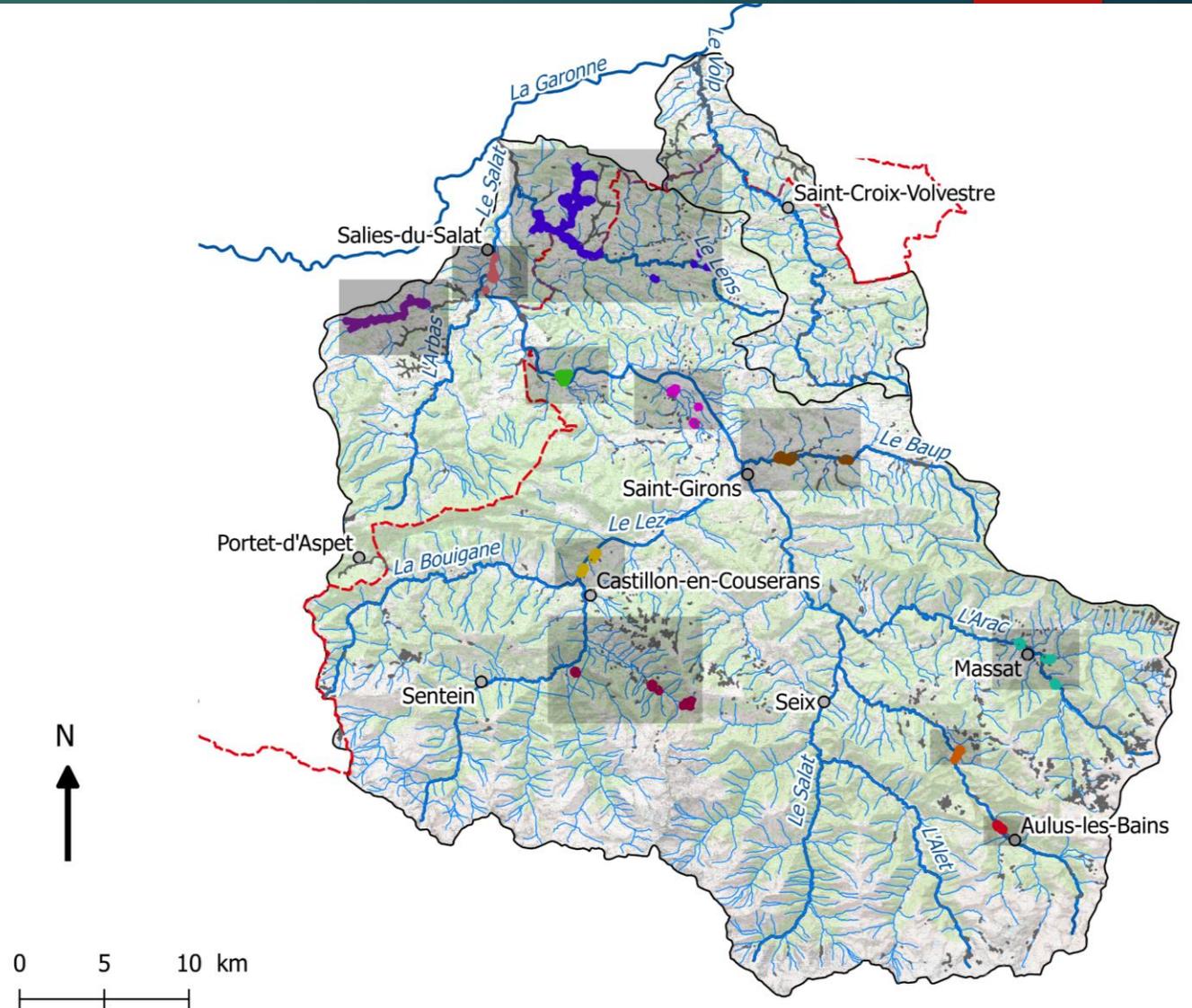
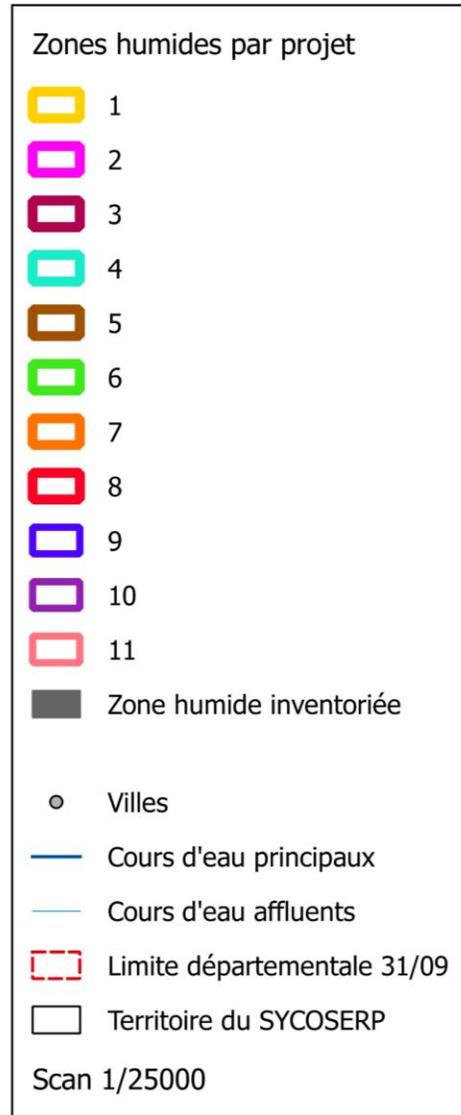
# Règlement de l'appel à projet

- ▶ Restauration des services rendus par les ZH, en vue de l'adaptation au changement climatique (contexte d'intensification des étiages et du risque d'inondation)
- ▶ Attente de projets ambitieux
- ▶ Attente de partenariats solides (Conseil Départemental particulièrement visé)
- ▶ Concertation, valorisation
- ▶ Engagement sur 3 ans, et au-delà pour le suivi du milieu par le SYCOSERP
- ▶ Financement par « l'Entente pour l'eau\* » à hauteur de 80% dans la limite de 500 000 euros
- ▶ 20% restant à charge du SYCOSERP et de ses partenaires (co-financements possibles)

\* Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne et comité de bassin, Région Occitanie et Nouvelle Aquitaine en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

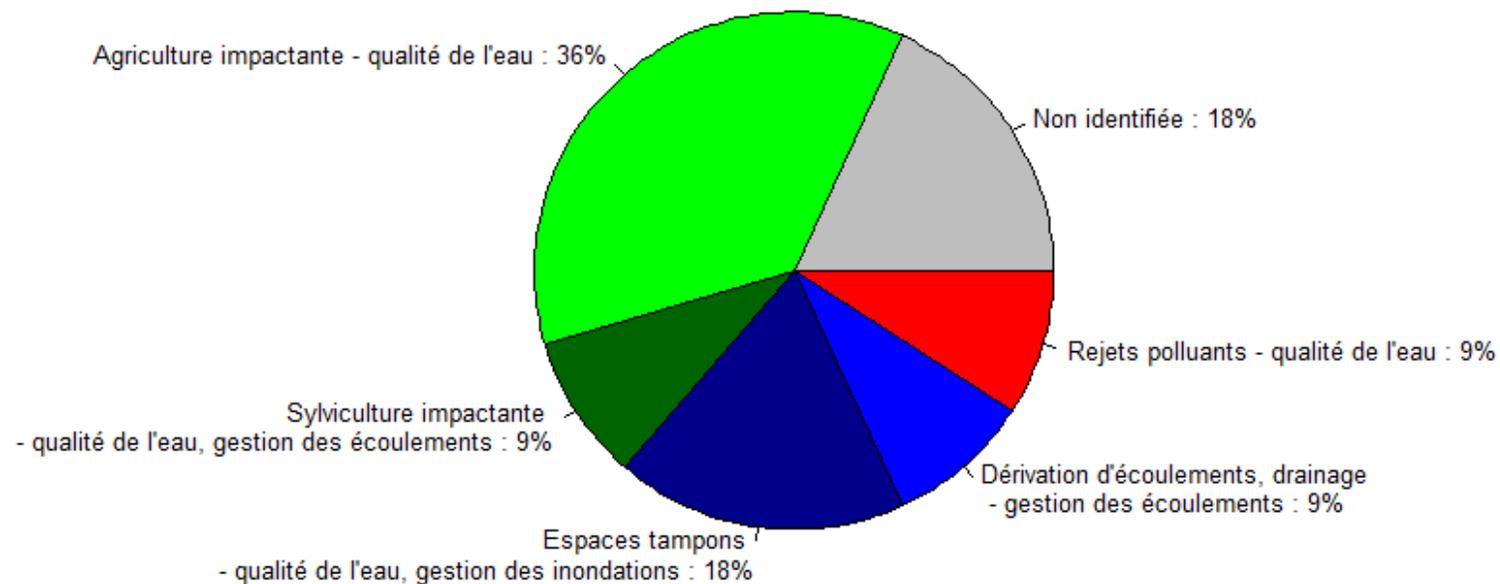
# Une note d'intention envoyée fin mai

11 sites de pré-projet identifiés



# Problématiques identifiées par site

Pourcentage de chaque problématique pour l'ensemble des 11 sites de projet



*En admettant une seule problématique principale par site*

# En vue du dépôt de dossier final : recommandations de l'Entente pour l'Eau et de l'Agence de l'Eau

- ▶ Mettre l'accent sur l'adaptation au changement climatique
- ▶ Avoir entamé les démarches avec les acteurs (propriétaires, exploitants, collectivités...) et formaliser les partenariats
- ▶ Établir une bonne gouvernance avec un COPIL
- ▶ Mettre l'accent sur des actions de restauration ambitieuses (travaux) et chiffrer les gains attendus
- ▶ Prévoir des indicateurs de suivi de travaux
- ▶ Prévoir des indicateurs de suivi de la réponse de la zone humide à l'action de restauration

# Remise en question des sites identifiés

- ▶ Sur les zones humides impactées par l'agriculture, une réflexion plus globale et un temps de concertation sont nécessaires = difficulté de les intégrer dans les délais imposés de l'AAP
- ▶ L'ambition des projets en terme de travaux et de gains attendus
- ▶ Le morcellement du cadastre
- ▶ La recherche de sites avec un foncier public « facilitateur »
- ▶ Le volontarisme des acteurs

# Actions de restauration identifiées

- ▶ Suppression de drains et amélioration d'une noue
- ▶ Reconversion d'une peupleraie en prairie humide et/ou boisement alluvial \*
- ▶ Création de mares et amélioration de mares existantes
- ▶ Réouverture d'un bras mort
- ▶ Suppression d'un enrochement et talutage de la berge impactée \*
- ▶ Revégétalisation et traitement d'espèces invasives
- ▶ Réouverture de milieux par coupe de ligneux

*\*DIG préalable*

# Actions de valorisation identifiées

- ▶ Création de sentiers, comme supports d'interprétation et de gestion de la fréquentation
- ▶ Création et pose de panneaux pédagogiques aux entrées stratégiques
- ▶ Animation auprès de scolaires, classes vertes ou colonies

# Les types d'action financées

- ▶ **Animation** : seul le coût de l'agent dédié du SYCOSERP est à prendre en compte = 30 jours technicien\*/an
- ▶ **Études** : prestations de bureaux d'études et des partenaires intégrant le projet (en plus de leur mission annuelle, ex: CRPF)
- ▶ **Travaux** : prestations de diverses entreprises, et éventuellement des équipes de proximité des CC et du CFPPA
- ▶ **Acquisition** : à évaluer ultérieurement si envisagée par le syndicat
- ▶ **Suivi** : pour effectuer cette action selon le protocole demandé, les CATZH devront mener un état initial avant travaux (prestation en plus de leur mission annuelle)
- ▶ **Communication** :
  - Sensibilisation : concevoir et réaliser des plaquettes, kits de sensibilisation, documentaires audiovisuels, ou autre support multimédia adapté à un ou plusieurs publics identifiés
  - Supports de communication : conception et pose de panneaux pédagogiques (6) et sentiers d'interprétation (3)

\* financement Agence de l'Eau AG

# Présentation des 5 sites retenus

## **Un site en Haute-Garonne :**

- ▶ Le Salat de TOUILLE à SALIES-DU-SALAT

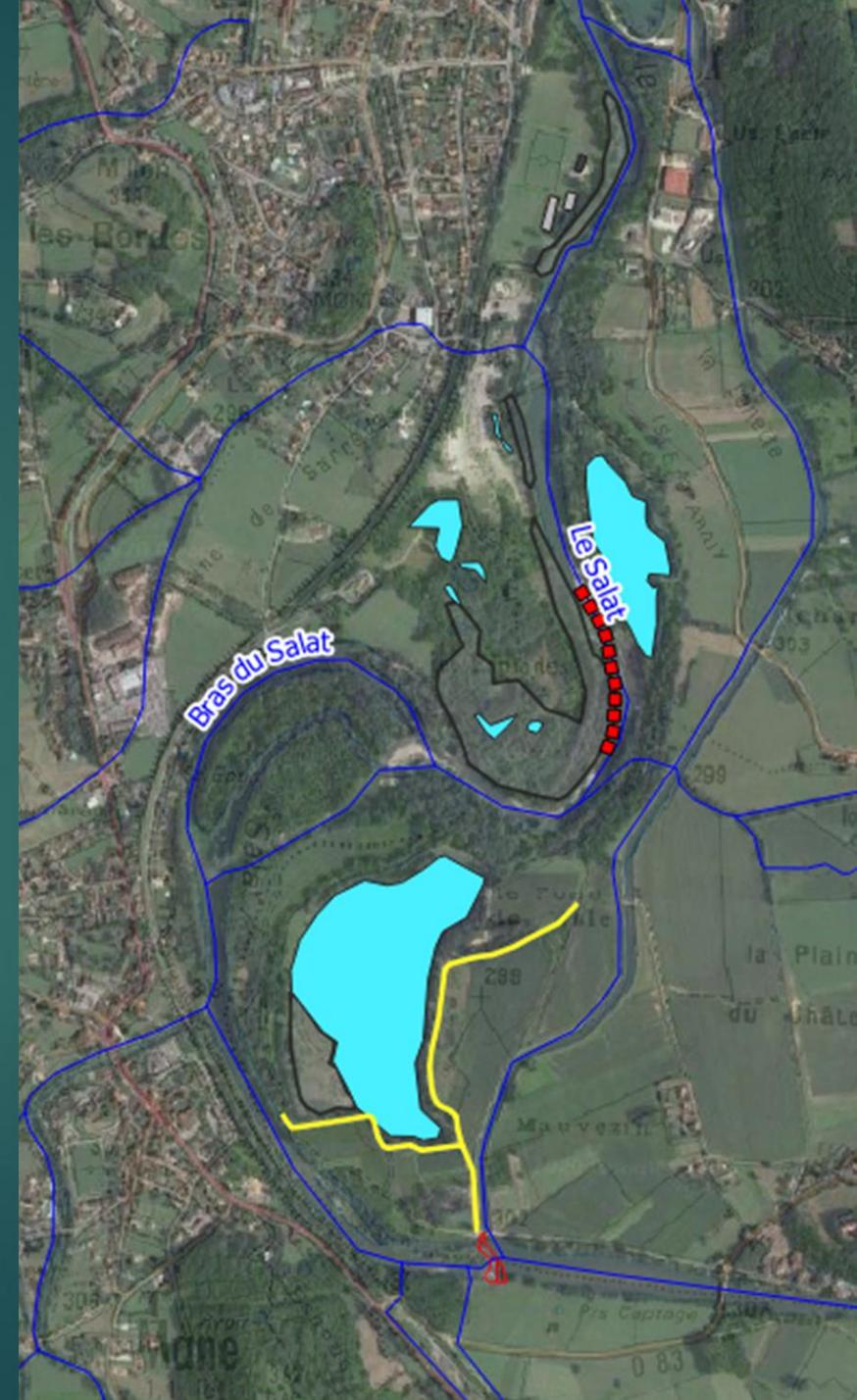
## **Quatre sites en Ariège :**

- ▶ Déchetterie d'AUDRESSEIN (bassin du Lez)
- ▶ Peupleraie de SEIGNAN (bassin du Baup)
- ▶ Prairies agricoles de PRAT-BONREPAUX et LACAVE (bassin du Salat)
- ▶ Méandre aval d'AULUS-LES-BAINS (bassin du Garbet)

# Du Lac de Touille à Salies-du-Salat

## 4 ZH de 12,141 ha

- ▶ ZH Lac de Touille : opportunité complétude projet d'aménagement du lac de Touille avec classement ENS par la communauté de communes Cagire Garonne Salat (par convention), propriétaire du site. Etude environnementale pour définir des travaux de restauration et plan de gestion associé (travaux topo « mares » et berges pour étendre la mosaïque d'habitats, suppression des ligneux non adaptés et espèces végétales invasives pour maintenir le milieu ouvert, etc. ; valorisation possible via l'aménagement général (sentier, panneaux pédagogiques). Pratique de la pêche, présence de l'écrevisse américaine et de Louisiane.
- ▶ ZH des Espiades (méandre de Mane) : opportunité de conventions avec privés dont l'exploitant de granulats « Garcia » puis la com com CGS, pour travaux topo/végétation et réouverture/maintien du milieu ouvert, gestion des « trous d'eau » laissés par l'exploitation de la gravière et alimentés par la nappe ; extension du périmètre à étudier vers le Nord (autres trous d'eau) ; Présence de peupliers et d'espèces invasives.
- ▶ 1 ZH initialement le long du Salat au niveau d'anciens bassins de décantation qui ont été remblayés, à voir si à abandonner.
- ▶ ZH de Salies-du-Salat entre le stade et le Salat : parcelles de la commune et du CD31. Présence d'un chenal secondaire un peu perché (amélioration connectivité à étudier) ; présence de Renouée du Japon (réouverture du milieu, diversification des habitats avec plantation concurrentielle de saules) ; opportunité de sensibilisation avec le club de foot « demandeur ».





# Les coûts du projet par type d'action 2021-2024

SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
DE TOUILLE A SALIES	45 j	15 000	50 000	A priori non	10 000	2 000	3 000	<b>80 000 € HT</b>

# Déchetterie d'Audressein

## 1 ZH de 1,112 ha

- ▶ Déchetterie créée sur ancienne décharge communale remblayée
- ▶ ISDI (Installation de stockage de déchets inertes) en cours d'exploitation (le seul du Couserans)
- ▶ Travaux en 2013 menés par le SICTOM du Couserans pour « canaliser » les écoulements diffus et réduire la pollution s'écoulant jusqu'au Lez : création d'une noue et d'un réseau de drains et buses
- ▶ Foncier : Communauté de Communes Couserans Pyrénées et un privé (peupleraie)
- ▶ Actions possibles : restauration des fonctionnalités dans la partie non exploitée (régulation hydro par suppression de drains) en adéquation avec l'usage du site, amélioration de la noue, sensibilisation-valorisation via le service "déchets" de la CCCP (ambassadeurs de tri proposant déjà des animations scolaires), gestion de la peupleraie privée (défrichage à étudier)





# Les coûts du projet par type d'action 2021-2024

SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
AUDRESSEIN	13 j	3 000	10 000	A priori non	2 000	2 000	1 000	<b>18 000 € HT</b>

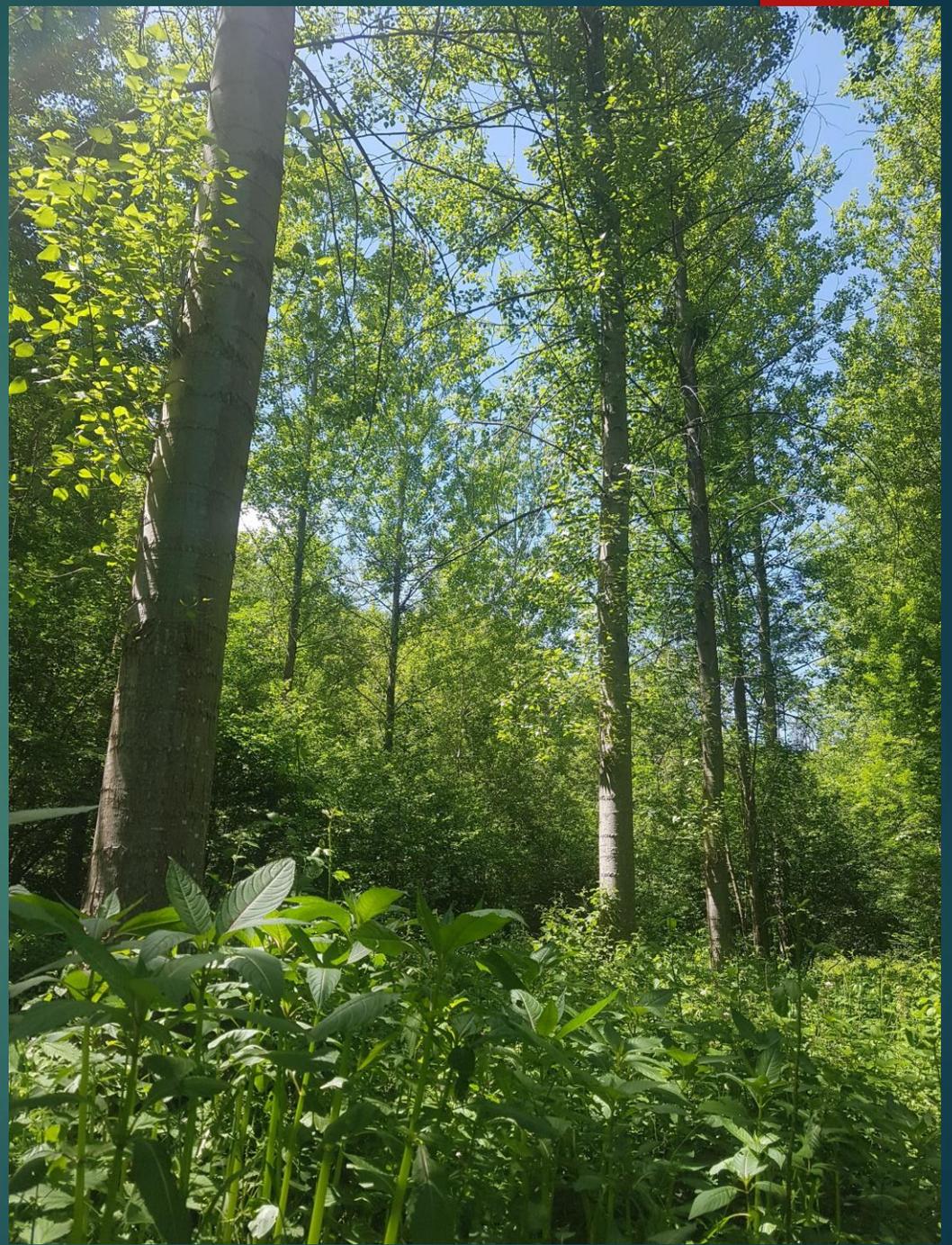
# Peupleraie de Seignan

1 ZH de 9,908 ha

- ▶ Peupleraie (et petite pinède hors ZH) sur anciennes prairies, boisement avec espacement 7 à 9 m selon les rangs, diamètre environ 40/45 cm = 3,1 ha estimés, environ 500 pieds
- ▶ zone d'expansion de crue du Baup, divers écoulements du talus routier, prairies bien entretenues en amont de la ZH
- ▶ Château de Seignan, traversée voie verte, proximité site d'escalade
- ▶ Foncier : 3 propriétaires privés dont le propriétaire du château qui aurait l'opportunité d'acquérir les parcelles « familiales » dans la zone médiane où se situe majoritairement la peupleraie, volonté personnelle de ne pas poursuivre l'exploitation forestière à l'abandon depuis 2003.

- ▶ Actions possibles : restauration des fonctionnalités en lien avec l'exploitation forestière (défrichage à étudier si valorisation possible : reconversion prairie et/ou boisement alluvial, mares forestières, etc.), réouverture paysagère, sensibilisation propriétaires et exploitants/autres usagers et valorisation via la voie verte existante, création d'un sentier pédagogique, etc.





# Les coûts du projet par type d'action 2021-2024

SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
SEIGNAN	30 j	8 000	40 000	A priori non	5 000	2 000	5 000	<b>60 000 € HT</b>

# Prairies humides de Prat-Bonrepaux et Lacave

## 4 ZH total de 3,996 ha

- ▶ Prairies humides fauchées et/ou pâturées, cultures dont maïs
- ▶ 2 ZH sur étangs utilisés par les pêcheurs ; présence du ragondin, écrevisse américaine et tortue de Californie ; présence de déchets ; quelques boisements de peupliers
- ▶ 1 ZH sur un chenal secondaire proche du Salat en cours de comblement et de plus en plus perché/ 1 ZH longitudinale à la route avec un gué bétonné/busé au passage de la piste et s'apparentant à un fossé rectifié en amont
- ▶ Diagnostic environnemental en cours par l'ANA dans le cadre du projet « des ailes et des haies » auquel le SYCOSERP est associé (l'exploitant a été rencontré également comme potentiel signataire d'un contrat N2000 et est très impliqué dans les démarches environnementales)

- ▶ Foncier : multi-propriétaires privés et exploitant connu
- ▶ Actions possibles : restauration des fonctionnalités = régulation hydro dans la zone d'expansion de crue, reconnexion chenal perché, amélioration du gué et du « fossé » en amont de la ZH longitudinale ; gestion des peupliers ; gestion des espèces animales invasives et des déchets ; animations scolaires/valorisation des étangs





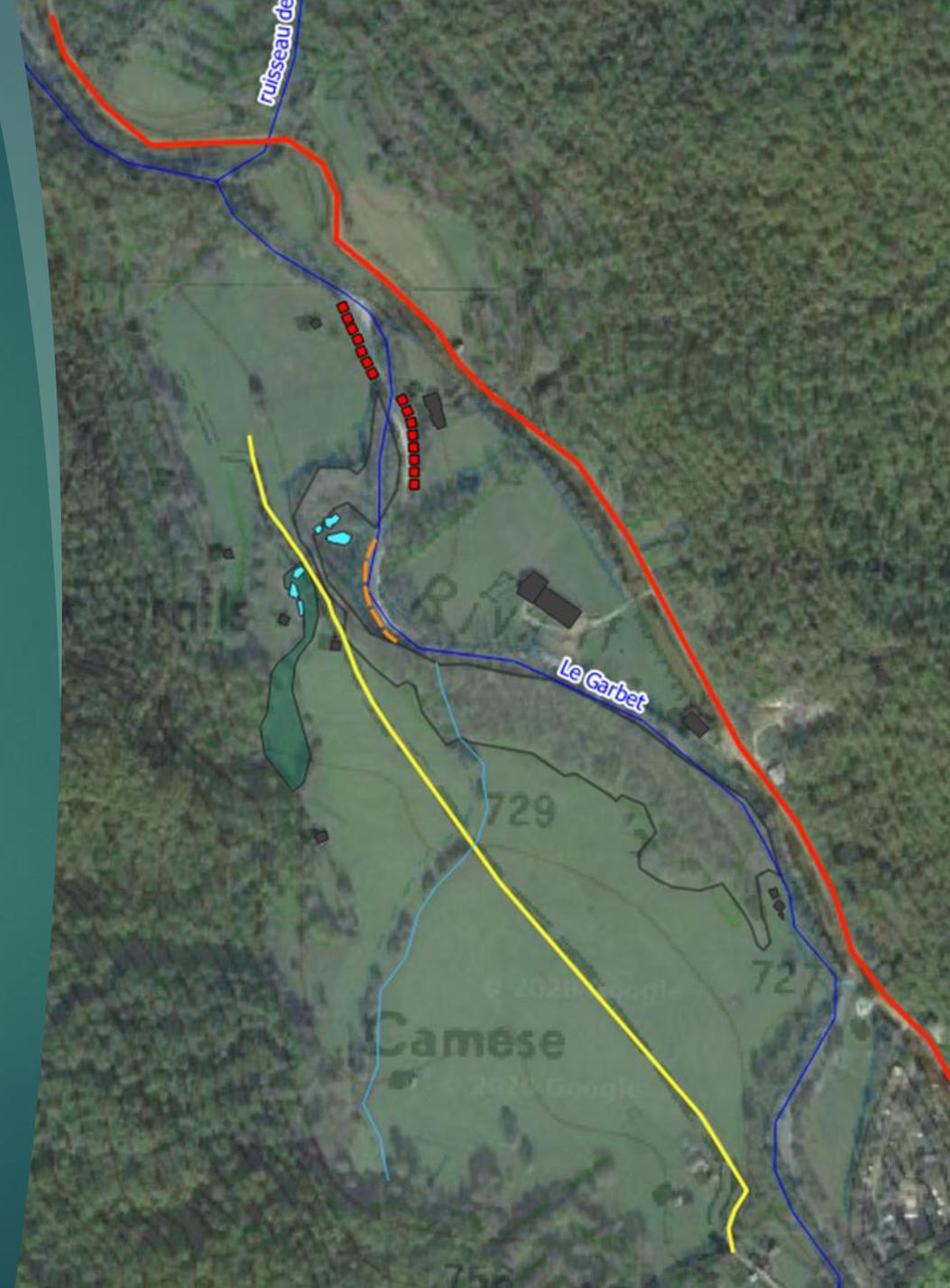
# Les coûts du projet par type d'action 2021-2024

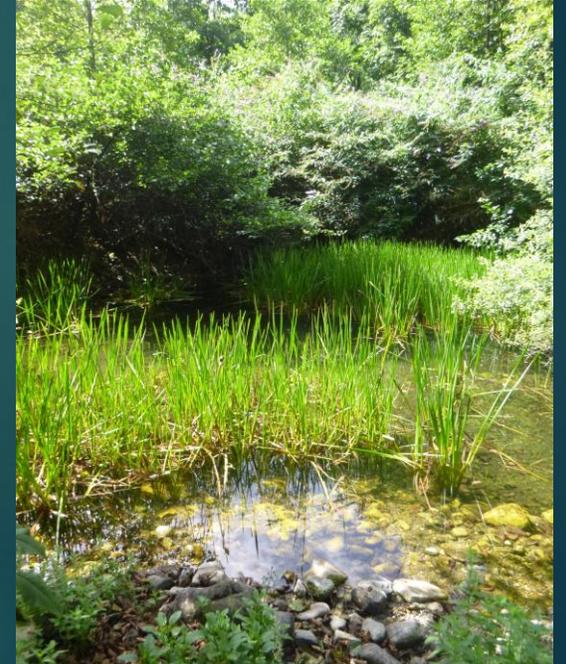
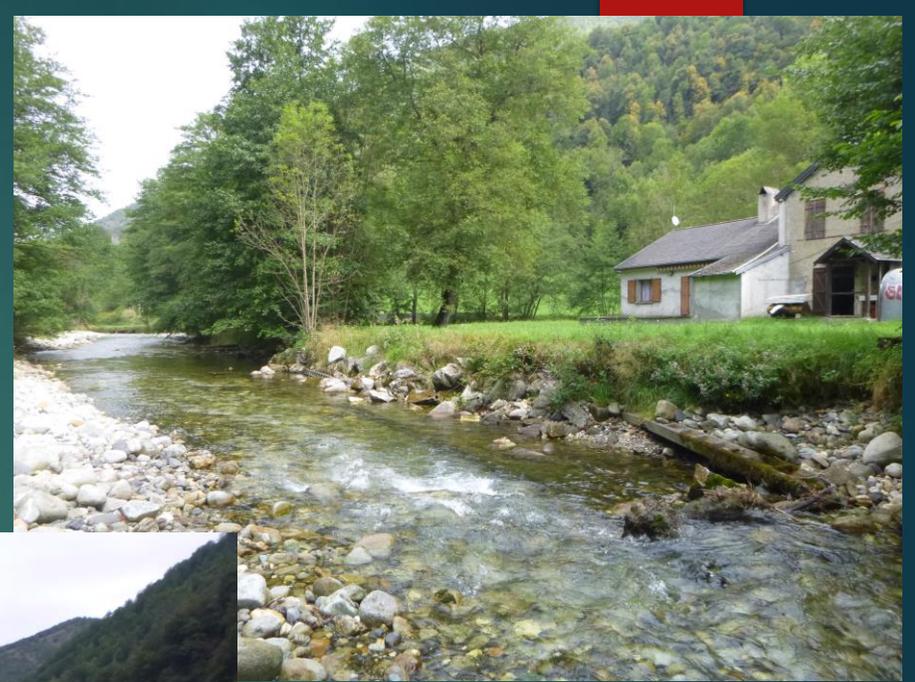
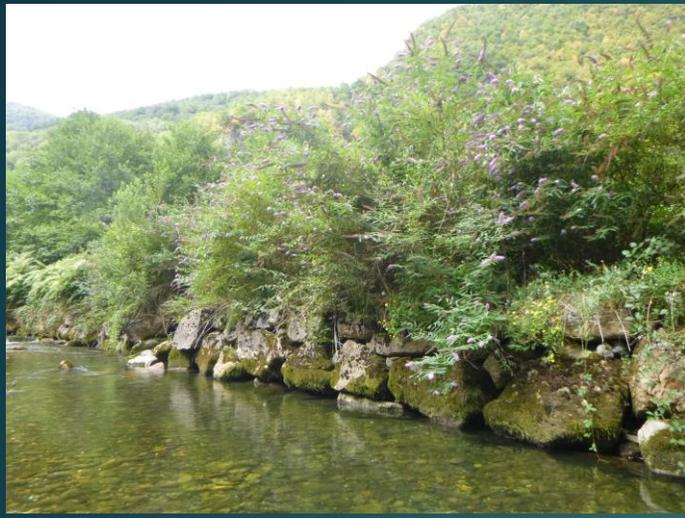
SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
PRAT & LACAVE	17 j	2 000	8 000	A analyser si volonté	3 000	2 000	2 000	<b>17 000 € HT</b>

# Méandre aval d'Aulus-les-Bains

1 ZH de 3,011 ha

- ▶ Enrochement sur remblai d'alluvions d'environ 110m de long situé en méandre bloquant l'entrée d'un chenal secondaire du Garbet : construit par la commune en 2002 faisant suite à plusieurs crues morphogènes ayant quasi rempli d'alluvions l'espace entre le Garbet et le chenal secondaire
- ▶ Zones d'érosion associées à l'enrochement, préoccupantes pour deux riverains à l'aval immédiat (zone rouge du PPR avec une habitation secondaire et une grange menacées)
- ▶ Mares relictuelles, écoulements secondaires, prairies humides pâturées/fauchées et piste d'accès, ZH potentielle à l'arrière de l'enrochement, présence de 3 espèces végétales invasives (Renouée, Balsamine et Buddléia)
- ▶ Foncier : multi propriétaires privés dont 3 sensibilisés au risque inondation
- ▶ Actions possibles : restauration des fonctionnalités = régulation hydro notamment des écoulements secondaires et du chenal "perdu" du Garbet, champ d'expansion de crue, par suppression de l'enrochement (étude de faisabilité, DIG, etc.), recréation de mares, gestion des invasives ; sensibilisation propriétaires et exploitants/autres usagers ; valorisation possible via la colonie de Toulouse située à Aulus, création d'un sentier pédagogique avec la commune (classée station verte), etc.





# Les coûts du projet par type d'action 2021-2024

SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
AULUS-LES-BAINS	40 j	40 000	50 000	A analyser si volonté	5 000	2 000	3 000	<b>100 000 € HT</b>

# Légende

## Occupation du sol

	Route départementale		Chenal
	Route		Plan eau/mare
	Piste		Centrale hydroélectrique
	Voie verte		STEP
	Ligne électrique		Pont
	Erosion		Château
	Enrochement		Bâti
	Ecoulement non cartographié		Surface imperméabilisée
	Bras mort		Forêt mélangée
	Cours d'eau		Saulaie
			Plantation Résineux
			Plantation Peupliers
			Plantation Châtaigniers

	Zone humide
	Zone humide hors projet

## Altitude

	Point coté

## Cadastre 09 / 31 (2015)

## Scan 25

## Vue satellite (Google)

## Légende complémentaire déchetterie

### Occupation du sol

	Regard
	Noue
	ISDI
	Emprise talus
	Prairie
	Talus

# Les partenariats à envisager pour la maîtrise d'ouvrage du projet

- ▶ Conventions avec les CATZH de notre territoire : ANA CEN d'Ariège (09) et NEO (31)
- ▶ Conventions avec les partenaires publics : Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et Cagire-Garonne-Salat, Conseils Départementaux 09 et 31, Commune d'Aulus-les-Bains et Salies-du-Salat, CFPPA Ariège-Comminges.
- ▶ Conventions avec les partenaires privés : essentiellement des propriétaires forestiers et un propriétaire exploitant de granulats.
- ▶ Établir un COPIL avec d'autres partenaires : le PNR des Pyrénées Ariégeoises, le CRPF, le service RTM, etc.
- ▶ Formaliser des partenariats avec d'autres structures pour la sensibilisation et l'animation au cas par cas : la colonie de Toulouse à Aulus, le club de foot de Salies, les fédérations de pêche et/ou chasse, etc.

# Les coûts du projet par type d'action 2021-2024

SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
DE TOUILLE A SALIES	45 j	15 000	50 000	A priori non	10 000	2 000	3 000	<b>80 000</b>
AUDRESSEIN	13 j	3 000	10 000	A priori non	2 000	2 000	1 000	<b>18 000</b>
SEIGNAN	30 j	8 000	40 000	A priori non	5 000	2 000	5 000	<b>60 000</b>
PRAT & LACAVE	17 j	2 000	8 000	A analyser si volonté	3 000	2 000	2 000	<b>17 000</b>
AULUS-LES-BAINS	40 j	40 000	50 000	A analyser si volonté	5 000	2 000	3 000	<b>100 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>145 j</b>	<b>68 000</b>	<b>158 000</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>10 000</b>	<b>14 000</b>	<b>275 000 € HT</b>

# Les coûts du projet par type d'action

## Année 1-2021

SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
DE TOUILLE A SALIES	20 j	15 000	16 500	A priori non	4 000	0	0	<b>35 500</b>
AUDRESSEIN	3 j	3 000	0	A priori non	1 000	0	0	<b>4 000</b>
SEIGNAN	15 j	8 000	20 000	A priori non	2 000	0	0	<b>30 000</b>
PRAT & LACAVE	2 j	0	0	A analyser si volonté	0	0	0	<b>0</b>
AULUS-LES-BAINS	10 j	30 000	0	A analyser si volonté	2 000	0	0	<b>32 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 j</b>	<b>56 000</b>	<b>36 500</b>	<b>0</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>101 500 € HT</b>

# Les coûts du projet par type d'action

## Année 2-2022

SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
DE TOUILLE A SALIES	15 j	0	23 000	A priori non	3 000	0	3 000	<b>29 000</b>
AUDRESSEIN	5 j	0	10 000	A priori non	0	0	0	<b>10 000</b>
SEIGNAN	10 j	0	20 000	A priori non	1 500	0	2 500	<b>24 000</b>
PRAT & LACAVE	5 j	2 000	0	A analyser si volonté	1 500	0	0	<b>3 500</b>
AULUS-LES-BAINS	25 j	10 000	50 000	A analyser si volonté	1 500	0	0	<b>61 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 j</b>	<b>12 000</b>	<b>103 000</b>	<b>0</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>5 500</b>	<b>128 000 € HT</b>

# Les coûts du projet par type d'action

## Année 3-2023

SITES	ANIMATION (j/technicien)	ETUDES (€ HT)	TRAVAUX (€ HT)	ACQUISITION (€ HT)	SUIVI (€ HT)	COMMUNICATION		TOTAL
						Kit médias (€ HT)	Panneaux + sentiers (€ HT)	
DE TOUILLE A SALIES	10 j	0	10 500	A priori non	3 000	2 000	0	<b>15 500</b>
AUDRESSEIN	5 j	0	0	A priori non	1 000	2 000	1 000	<b>4 000</b>
SEIGNAN	5 j	0	0	A priori non	1 500	2 000	2 500	<b>6 000</b>
PRAT & LACAVE	10 j	0	8 000	A analyser si volonté	1 500	2 000	2 000	<b>13 500</b>
AULUS-LES-BAINS	5 j	0	0	A analyser si volonté	1 500	2 000	3 000	<b>6 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 j</b>	<b>0</b>	<b>18 500</b>	<b>0</b>	<b>8 500</b>	<b>10 000</b>	<b>10 500</b>	<b>45 500 € HT</b>

# Le plan de financement prévisionnel 2021-2024

Partenaires	Taux	Montant (HT)
Entente pour l'eau	80 %	220 000 €
SYCOSERP	20 %	55 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>275 000 €</b>



*Merci de votre attention*